

Michaël R. Marrus
& Robert O. Paxton

VICHY
ET LES
JUIFS

calmann-lévy

Chapitre 2

Les origines de l'antisémitisme de Vichy

L'antisémitisme a existé par intermittence dans l'histoire moderne de la France, avec de notables variations d'intensité et de malfaisance. À titre d'illustration, on peut considérer deux événements dont les répercussions furent très différentes, et assez récents pour être dans les mémoires en 1940. Le premier eut lieu à Paris le 25 mai 1926 : il s'agit du geste dramatique, appel lancé à l'opinion publique, de Scholem Schwartzbard, poète yiddish, horloger de son état, homme doux au demeurant, au nom des dizaines de milliers de Juifs massacrés en 1919 dans les pogroms d'Europe orientale. À l'angle de la rue Racine et du boulevard Saint-Michel, il tira sur Semyon Petlioura, dirigeant militaire et nationaliste ukrainien et le tua. Au cours d'un procès à sensation, quelques mois plus tard, il fut acquitté, grâce à la plaidoirie poignante de son avocat, M^e Henry Torrès, à la pitié du jury et à un climat relativement favorable aux Juifs et aux autres minorités. Quelques semaines plus tard, le Parlement adopta une loi remarquablement libérale sur la naturalisation, celle du 10 août 1927, qui allégea ultérieurement pour des milliers de Juifs les souffrances de l'exil.

Le second événement se produisit douze ans plus tard, à Paris également. Le 7 novembre 1938, Herschel Grynszpan, Juif allemand d'origine polonaise, âgé de 17 ans, assassina le diplomate allemand Ernst vom Rath à l'ambassade d'Allemagne, rue de Lille. Grynszpan voulait attirer l'attention de l'opinion publique sur ses parents et sur 15 000 autres Juifs brutalement arrachés d'Allemagne et expulsés sans bagages en Pologne à la fin d'octobre. Grynszpan ne bénéficia guère de la compréhension tolérante dont avait joui Schwartzbard. La police arrêta non seulement l'assassin, mais son oncle et sa tante qui furent condamnés à six mois de prison pour avoir hébergé un étranger en situation irrégulière. La guerre survint avant que ne s'ouvrit le procès ; en juillet 1940, après que les Allemands eurent emprisonné

le procureur de la République de Bourges, la police française livra Grynszpan aux nazis. En Allemagne, la mort du diplomate provoqua un assaut meurtrier contre les Juifs de la part du parti nazi. Pendant la nuit du 10 au 11 novembre 1938, 267 synagogues furent incendiées, 91 Juifs assassinés, au moins 7 500 boutiques et magasins saccagés à travers l'Allemagne ; près de trente mille Juifs furent internés dans des camps de concentration¹. Ce fut la Nuit de cristal. Le renouveau de la tension franco-allemande, exactement six semaines après la crise de Munich, jeta le trouble dans l'opinion française. Les porte-parole de l'antisémitisme se répandirent sur la place publique, réclamant de sévères mesures contre les Juifs, en particulier contre les immigrés qui, prétendaient-ils, exposaient la France à des risques graves. Beaucoup de Français acquiescèrent. 1938 vit un durcissement du régime des étrangers, et une détérioration de la situation des Juifs.

La différence des réactions engendrées par l'une et l'autre affaire montre combien le climat social s'est fermé, à la fin des années 30, quand il s'agissait des Juifs. L'antisémitisme était florissant en France pendant la décennie qui précéda Vichy. Le gouvernement de Pétain n'a pas inventé la politique antijuive qu'il mit en place avec tant de zèle et de passion en 1940. Chacun des éléments de ce plan était présent dans les années qui ont précédé la chute de la Troisième République.

Mais il ne suffit pas d'affirmer simplement que le sentiment anti-juif allait grandissant dans la France des années 30. Un examen plus attentif révèle un langage antisémite qui diffère de celui des années 20, sans parler des années 1890 et de l'époque de l'affaire Dreyfus. L'antisémitisme a été associé à des courants intellectuels remarquablement variés, allant du cléricanisme au socialisme et au nationalisme, et il serait faux de supposer qu'il a offert quelque cohérence, soit dans les comportements, soit dans l'idéologie. Les thèmes antijuifs pénétraient subrepticement dans la culture, changeant périodiquement de composition, parfois trop faibles pour s'affirmer, parfois comprimés par des pressions extérieures, et parfois éclatant au grand jour, aboutissant à un mélange détonant, lorsqu'ils se mêlaient à un problème économique ou social.

1. Die Zeit, 3 novembre 1978 ; Rita THALMANN et Emmanuel FEINERMANN, *La Nuit de cristal*, Paris, 1972. Chose incroyable, Herschel Grynszpan survécut à une série d'emprisonnements en Allemagne sans être jugé, jusqu'en 1942, ou 1944. Ron ROIZEN, « Herschel Grynszpan : the Fate of A Forgotten Assassin », *Holocaust and Genocide Studies*, vol. I, n° 2, 1986, p. 217-228.

C'est une explosion de ce genre qui semble s'être produite dans la décennie qui a précédé Vichy. Un antisémitisme traditionnel et vivace se mêla d'abord à la crise économique et sociale de l'après-guerre, ensuite à la situation internationale tendue de la fin des années 30, pour produire un faisceau de menaces attribuées aux Juifs : la concurrence déloyale économique, la dilution culturelle, la promotion de la guerre contre Hitler. Il nous faut donc étudier non seulement les thèmes traditionnels de l'antisémitisme français, mais aussi les problèmes contemporains auxquels ils sont venus s'ajouter dans les années 30. Ce sont eux, en effet, qui leur ont donné leur immédiateté et les ont fait passer du domaine du journalisme de bas étage ou des salons à celui des cabinets ministériels et des hauts fonctionnaires, au cœur même de l'État.

Les images traditionnelles du Juif

« ... nous sommes un royaume du Christ... si la nation déicide s'en approche, ce ne peut jamais être que pour lui donner le baiser de Judas... ce peuple juif d'antique culture, rompu à tous les négoce, habile à faire naître les convoitises... Il n'est pas possible de distinguer ce qui fut proprement l'œuvre du juif, celle du calviniste à la Jean-Jacques Rousseau et celle du franc-maçon, tant ils marchèrent alors déjà la main dans la main, dans un même esprit et sous une bannière unique, celle de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

François-René de LA TOUR DU PIN, 1907¹.

L'antisémitisme français faisait évidemment partie d'une tradition occidentale générale. Aucun peuple chrétien n'en fut exempt. Pendant un millénaire, tout catholique pratiquant n'a-t-il pas entendu, le vendredi saint, le prêtre dénoncer « les Juifs perfides » qui « ont voulu faire mourir le Seigneur Jésus-Christ² » ? La société traditionnelle, fondée sur les ordres et les corporations, avait considéré

1. François-René de LA TOUR DU PIN, marquis de la Charce, *Vers un ordre social chrétien. Jalons de route, 1882-1907*, Paris, 1907 ; 6^e éd., Paris, 1942, p. 331, 337, et 339-340.

2. Vendredi saint. Au deuxième nocturne, 5^e leçon. *Le Bréviaire romain*, 4^e édition, Paris, 1935, p. 701-702. Le 17 mars 1959, le pape Jean XXIII a modifié la prière *pro conversio Judaeorum*.

les Juifs comme à jamais étrangers à une tradition chrétienne qu'ils rejetaient. Dans le passé, les Juifs s'étaient adaptés à ce climat, affirmant et cultivant leur différence. Les chrétiens toléraient parfois les Juifs au milieu d'eux pourvu qu'ils remplissent certains rôles imposés : dans le domaine économique, ils assumaient des tâches jugées nécessaires mais répréhensibles, comme l'usure ; en théologie, ils servaient de rappel, de par leur existence même dans sa situation avilie, de la vraie foi qu'ils avaient choisi de rejeter. La sécularisation affaiblit les bases de ce *modus vivendi*, en particulier pendant le siècle des Lumières, et l'émancipation des Juifs par la Révolution française fit théoriquement d'eux une partie de la famille européenne. La France fut le premier pays d'Europe à ouvrir la voie à la pleine égalité civile avec les deux lois capitales de 1790 et de 1791. D'autres pays d'Europe occidentale et centrale lui emboîtèrent le pas, parfois l'occupation française aidant, plus souvent sous l'impulsion du penchant de la bourgeoisie pour une société plus rationnelle et plus ouverte. Mais il est rare que des interventions législatives puissent transformer aisément les attitudes séculaires dans les domaines de la pensée et de l'action. Les vieilles habitudes persistèrent longtemps. À travers l'Europe du XIX^e siècle, les progrès de l'émancipation des Juifs allèrent de pair avec de nouvelles justifications, désormais laïcisées, des vieilles habitudes d'exclusion. En même temps que naissaient les droits civiques, on trouvait des raisons profanes, modernes, de les refuser. Là où jadis les Juifs avaient été des parias à cause de leur religion, on pouvait maintenant les mettre à part en raison d'un soi-disant « caractère » juif – lui-même attribué soit à la race, soit à l'éducation. Des théoriciens inventifs, venus de tous les horizons politiques ou sociaux, entreprirent de réaliser ce que les intellectuels ont toujours excellé à faire : fournir aux gens des raisons savantes et intelligentes de croire ce qu'ils croyaient déjà – en l'occurrence que les Juifs étaient différents et méritaient l'aversion dont ils étaient l'objet.

L'attention portée à ces questions par les Européens et la mesure dans laquelle ils demeurèrent hostiles aux Juifs dépendirent des circonstances politiques et sociales. Dans la Hollande protestante ou dans de nombreux États de la catholique Italie, par exemple, l'émancipation se fit sans secousses dès que les barrières juridiques furent supprimées. Ailleurs, comme dans l'Allemagne protestante, les Juifs se heurtèrent à un mur d'opposition tant populaire qu'officielle. Des explosions d'hostilité populaire envers eux ponctuent l'histoire du XIX^e siècle en Europe centrale dans les régions rurales, où les

écrivains assuraient la permanence des anciennes idées sur la perfidie des Juifs, et où paysans et artisans gardaient le souvenir des maux, réels ou imaginaires, dus aux marchands juifs. Les porte-parole du conservatisme ou de la réaction y apportèrent leur contribution, mais aussi la génération des premiers socialistes, y compris Karl Marx. Les révolutions de 1848 furent l'occasion d'émeutes antijuives dans beaucoup de régions germanophones, y compris l'Alsace. Depuis les premières décennies du XIX^e siècle, l'antisémitisme se nuancait de protestation radicale contre la société libérale et bourgeoise, symbolisée par la tradition émancipatrice de 1789.

Dans la dernière partie du XIX^e siècle une force nouvelle vint attiser la vieille haine, au moment où la société libérale avait à subir, partout en Europe, une série d'assauts. Ceux-ci avaient pour point commun un profond désenchantement à l'égard de ce monde issu des parlements, des villes, de l'industrie, de la science, de la démocratie et de l'égalité des citoyens. Ces innovations apparaissaient, considérées en bloc, incapables de satisfaire les besoins culturels d'une élite ou d'instaurer un ordre juste, et dépassées par les défis contemporains qu'étaient les empires, la guerre ou l'insécurité économique. Parfois, la gauche et la droite s'unissaient : ceux que décevait l'échec de la société libérale impuissante à offrir davantage faisaient cause commune avec ceux dont la critique consistait à dire qu'en offrant ce qu'elle offrait elle ravalait et dépréciait les valeurs dignes de ce nom. Les syndicalistes devinrent nationalistes et les conservateurs en appelèrent à l'homme de la rue, battant le rappel contre la faillite de la civilisation libérale.

De plus en plus, à la fin du XIX^e siècle, les critiques de la culture expliquèrent ces échecs en se référant à la race, ce qui renforçait leur analyse. La société moderne avait échoué, disaient-ils, parce que la qualité biologique de ses dirigeants s'était affaiblie, soit par métissage, soit par infiltration d'éléments étrangers d'un niveau racial inférieur. Les idées racistes se vulgarisèrent pendant les trois décennies précédant la Première Guerre mondiale, faisant leur chemin dans le langage et fournissant en fin de compte les fondements théoriques les plus durables de l'antisémitisme moderne. La pensée raciste se concentrait évidemment sur un objectif beaucoup plus étendu que les Juifs. Mais elle ne manquait jamais de se référer à eux et de leur assigner une place précise dans ces classements haineux qui ont tellement absorbé l'énergie des racistes. Les antisémites disposaient désormais d'une explication biologique de prétendues déficiences, en plus de celles qu'offraient la religion ou les théories sociales.

Ces courants étaient particulièrement affirmés en France. Le français avait fourni dans la première partie du siècle le langage de la révolution ; voici que des penseurs français conduisaient l'entreprise de rejet de cet héritage, déversant leur mépris sur les doctrines libérales et rationalistes que leurs concitoyens avaient aidé à établir en Europe. Au milieu des années 1880, une foule de publicistes étaient à l'œuvre pour forger une synthèse originale du nationalisme et du radicalisme social. Mais l'antisémitisme n'est pas immuable. Pierre Birnbaum a suggéré que la version française de l'antisémitisme est presque unique au ^{xx}^e siècle, non pas par sa force ou sa faiblesse, mais par sa politisation. Dans un pays à l'État fort où les Juifs se sont intégrés à la nation par une participation politique active, les antisémites se sont attaqués à la « République juive »¹.

L'antisémitisme s'affirma en France comme l'une des principales expressions de ce mouvement et l'une des plus attirantes pour un public populaire. Avant les années 1880, l'hostilité à l'égard des Juifs avait été en France principalement l'apanage de la gauche ; elle faisait partie du langage anticapitaliste ou antibourgeois de socialistes éminents comme Proudhon, Fourier et, plus encore, d'Alphonse Toussenel, disciple de Fourier et auteur, en 1845, d'un ouvrage en deux volumes, *Les Juifs, rois de l'époque*. L'antisémitisme gardait les sympathies d'une bonne part du socialisme français, comme le montraient bien les polémiques continuelles contre les Rothschild ou la prétendue domination juive sur le monde bancaire international. Mais l'innovation et la vitalité politique furent le lot d'une nouvelle clientèle sociale antisémite qui combinait une protestation radicale avec de fortes tendances nationalistes et parfois réactionnaires. Pour ce nouveau courant, l'antisémitisme coulait de source. Il aidait à souder ensemble les nouvelles coalitions politiques par une doctrine éclectique qui attirait à la fois la gauche et la droite. Le thème en était la conquête de la France par les Juifs.

Les Juifs, qui avaient été de si grands bénéficiaires de la République étaient à présent désignés comme son soutien majeur et ses principaux représentants. Dans le portrait créé par les nouveaux agitateurs, les Juifs apparaissaient comme les agents les plus importants de la culture républicaine : l'optimisme, le progrès, la centralisation, l'industrialisation, la science, allant de pair avec la corruption, la cupidité, le matérialisme et les scandales. Selon Georges Vacher de

Lapouge, théoricien socialiste devenu raciste, les Juifs étaient en train de devenir pour l'Europe ce que les Anglais étaient pour l'Inde : « La conquête de la France [...] se poursuit en ce moment sous nos yeux. Avoir fait cette conquête sans bruit, sans bataille, sans répandre une goutte de sang, l'avoir faite sans autres armes que les millions des Français et les lois du pays, cet exploit est plus merveilleux que ceux d'Alexandre et de César¹. »

Un des premiers épisodes marquants de cette polémique fut, en 1882, l'effondrement d'une maison de banque catholique, l'Union générale. L'événement est important parce que la campagne antisémite lancée pendant la stagnation économique des années 1880 était d'inspiration fortement catholique². Le christianisme populaire connut un renouveau inattendu dans la France d'après 1870. Détachées de sources de piété plus austères ou plus intellectuelles, les tendances les plus extrêmes du mouvement trouvèrent souvent un exutoire dans une haine furieuse des Juifs, repoussoir vivant d'une conscience chrétienne en proie à un réveil récent. Bien que les antisémites aient pu, par la suite, être très proches de la gauche française et l'aient été en fait, ils ne pouvaient guère éviter dans la formulation de leurs idées de faire appel à une sensibilité spécifiquement catholique. Tel était le cas d'Édouard Drumont, qui fut peut-être le principal antisémite du ^{xix}^e siècle par le succès que lui valut l'alliance des vieux thèmes anticapitalistes de la gauche avec les nouvelles craintes, qu'éprouvait la droite, d'une décadence morale et matérielle de la France. Drumont publia en 1886 avec un succès extraordinaire son ouvrage *La France juive* ; ses droits d'auteur considérables lui permirent de fonder en 1892 un quotidien, *La Libre Parole*. Journal à sensation, provocateur et populaire, *La Libre Parole* contribua à lancer un nouveau style journalistique allant de pair avec son message nouveau. Non moins injurieux dans sa manière de traiter les Juifs était *La Croix*, journal des Assomptionnistes, jouissant d'une large diffusion et qui, avec les publications qui lui étaient associées, atteignait un demi-million de lecteurs à l'époque de l'affaire Dreyfus³. Ces deux journaux contribuèrent l'un et l'autre à convaincre tout un éventail de groupes sociaux inquiets – artisans, agriculteurs et

1. Pierre BIRNBAUM, *Un mythe politique : la « République juive »*, Paris, 1988. Les ennemis de Weimar se sont, eux aussi, attaqués à la « Judenrepublik ».

1. Georges VACHER DE LAPOUGE, *L'Aryen : son rôle social*, Paris, 1899, p. 467.

2. Jeanine VERDÈS-LEROUX, *Scandale financier et antisémitisme catholique : le krach de l'Union générale*, Paris, 1969, p. 207 et passim.

3. Pierre SORLIN, « *La Croix* » et les Juifs (1880-1899). Contribution à l'histoire de l'antisémitisme contemporain, Paris, 1967, p. 219.

aristocrates qui se voyaient décliner à une époque de commercialisation et d'industrialisation croissante, patriotes apeurés en face de la montée de l'Allemagne et des États-Unis – que leurs malheurs avaient un responsable : les Juifs.

En même temps que cette synthèse qui faisait appel aux intérêts et aux craintes tant de la gauche que de la droite, les modifications du comportement politique vinrent renforcer l'antisémitisme à la fin du XIX^e siècle. À mesure que le suffrage universel masculin s'enracinait dans la pratique, les hommes politiques commencèrent à chercher les moyens de recruter et de gérer un électorat de masse. Le politologue Dan White a décrit comment l'antisémitisme a été utile aux nouveaux hommes politiques issus de la petite bourgeoisie pour prendre des voix aux notables libéraux installés au pouvoir dans l'État allemand de Hesse, en 1889-1890¹. Pendant ces mêmes années, en marge du mouvement boulangiste (le général lui-même avait des conseillers et des financiers juifs), des candidats aux élections à la Chambre des députés se présentèrent, pour la première fois, sur un programme largement antisémite. Francis Laur, antisémite et ennemi des trusts, fut élu à Paris en 1890. L'affaire Dreyfus fournit une occasion encore meilleure d'éprouver les nouvelles formules dans le combat politique. La grande masse des journaux populaires étaient antidreyfusards, et des 59 députés élus à la Chambre en 1902 sous l'égide de la Ligue de la patrie française, la plupart avaient ouvertement adopté l'antisémitisme dans leur campagne.

Nul mouvement ne fit autant pour propager l'antisémitisme issu de l'époque de l'affaire Dreyfus que l'Action française. Fondé en 1898 et assez fort pour créer un quotidien en 1908, ce mouvement était dirigé par Charles Maurras, admirateur du passé royaliste et catholique de la France, du moins tel qu'il l'imaginait. Inspirateur de la droite pendant plus de quarante ans, Maurras fut le plus systématique des théoriciens antiparlementaires, antidémocrates et antisémites pour lesquels la Troisième République – « la Gueuse » – incarnait tout ce qu'ils méprisaient dans la vie politique, dans la société et dans l'art. Son mouvement attira quelques-uns des plus brillants esprits de la droite, donnant ainsi crédibilité et respectabilité à l'antisémitisme. Le nationalisme intense que revêtait sa haine des Juifs et des étrangers facilita l'acceptation générale de la xénophobie. Le mouvement prit une telle place dans le paysage politique

1. Dan S. WHITE, *The Splintered Party. National Liberalism in Hessen and the Reich, 1867-1918*, Cambridge (Mass.), 1976, p. 134-147 et 171-172.

français qu'il demeura au cours des années 20, à une époque de reflux de l'extrême droite, le « foyer principal et le fer de lance de l'antisémitisme français ».

Cependant, en dépit de la vivacité de l'antisémitisme français à la fin du siècle, il convient de ne rien exagérer. En fin de compte, les dreyfusards avaient fini par l'emporter. Le nationalisme connut un effondrement électoral après son apogée en 1902 ; il se divisa et s'affaiblit. L'étude exemplaire de Pierre Sorlin sur la *Croix* de 1880 à 1899 montre que même ce journal venimeux a reculé devant les positions les plus extrêmes et semblait adopter une position plus modérée à la fin de cette période. Surtout la Première Guerre mondiale et son esprit d'Union sacrée n'incitèrent guère à s'en prendre aux minorités. Maurice Barrès lui-même, le polémiste le plus éloquent de l'extrême droite, s'adoucît au point d'admettre que les Juifs étaient l'une des « familles spirituelles » de la France. L'ancien journal de Drumont, *La Libre Parole*, dont le tirage avait atteint 300 000 exemplaires en 1889, disparut faute de lecteurs en 1924. D'autres feuilles antisémites tombèrent dans la pire médiocrité, et même la réédition périodique des *Protocoles des sages de Sion* ne pu y remédier. Le pape Pie XI condamna l'Action française en 1926 et l'antisémitisme deux ans plus tard. Les curés ne renouvelèrent pas leur abonnement au journal de Maurras. À la fin des années 20, Georges Bernanos, toujours solitaire parmi les antisémites, pouvait observer, en s'en défendant, qu'il était de bon ton de nier l'existence d'un problème juif. Moins d'antisémitisme existait alors, remarquait-il, que trente ou quarante ans auparavant. Il avait l'impression de marcher « à rebours de son époque »². Cette accalmie relative sera balayée par les orages des années 30.

Mais il est moins important pour notre propos de suivre l'enchaînement polémique d'un auteur ou d'un journal à l'autre que de noter la manière dont, tous ensemble et pour longtemps, ils ont conditionné les réflexes de nombreux Français qui n'avaient jamais rencontré un Juif et qui auraient été stupéfaits d'être qualifiés d'antisémites. Réfléchissant à son enfance à Lille, l'historien Pierre Pierrard rappelle que les Juifs ne pénétraient guère dans sa conscience ni dans celle de ses camarades. Mais pour ces élèves d'un collège religieux les Juifs étaient néanmoins présents :

1. Pierre PIERRARD, *Juifs et Catholiques français*, op. cit., p. 235-236.

2. Jacques PETIT, Bernanos, Bloy, Claudel, Péguy : quatre écrivains catholiques face à Israël, Paris, 1972, p. 25.

Je sens encore en moi le déclic que provoquait, dans la longue suite un peu ronronnante des « grandes oraisons » du Vendredi Saint, la brusque rupture provoquée par l'oraison *Pro perfidis Judaeis* : alors que six oraisons précédentes et la huitième et dernière oraison (« Pour les païens ») étaient précédées du Oremus. Flectamus genua. Levate qu'accompagnait un collectif agenouillement, l'oraison pour les juifs était privée de ce rite qui frappait évidemment nos jeunes sensibilités. Lorsque je veux imaginer ce qu'est un « ghetto moral », c'est au trouble que me saisissait alors que je me réfère¹.

En outre, la sensibilité antijuive eut la vie très longue dans un pays tel que la France, où les divisions étaient profondes et les souvenirs politiques tenaces. Plus de trente ans après l'affaire Dreyfus, des militants de droite interrompirent la représentation d'une pièce de théâtre consacrée à l'Affaire à Paris en 1931. Une antipathie héréditaire à l'égard des Juifs pouvait survivre pendant des générations. En octobre 1941, le commissaire général aux questions juives, Xavier Vallat, discutait des récentes mesures contre les Juifs avec le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon, qui avait exprimé des réserves sur la rigueur avec laquelle elles étaient appliquées. Cependant, dit le cardinal, « personne ne reconnaît mieux que moi le mal que les Juifs ont fait à la France. C'est le crac (sic) de l'Union générale qui a ruiné ma famille² ».

Il subsistait donc en France, sous la modération apparente des années 20, une réserve d'antipathie à l'égard des Juifs, souvent stagnante et rarement visible, concurrencée toujours par une contre-tendance tolérante qui affirmait les valeurs républicaines. La répartition du sentiment antijuif dans la culture française à la fin de cette décennie peut être comparée à une série de cercles concentriques. Le cercle extérieur était constitué par une attitude diffuse d'exclusion sociale, extrêmement répandue mais rarement exprimée oralement ou par écrit. Ces sentiments se traduisaient dans le choix des amitiés, les conditions d'admission dans les associations et les pressions subtiles qui orientaient le choix d'un conjoint. L'exclusivisme social dirigé contre les Juifs était probablement moins accentué en France en 1930 qu'en Grande-Bretagne et aux États-Unis, et peut-être même qu'en Allemagne où l'assimilation des familles les plus anciennes avait été complète, en dépit de certaines exclusions flagrantes comme celle qui concernait le corps des officiers de réserve.

1. Pierre PIERRARD, *Juifs et Catholiques français*, op. cit., p. 298.

2. Rapport de Xavier Vallat, CDJC : CIX-106.

Le chiffre des mariages mixtes permettrait d'établir une comparaison intéressante à cet égard, mais il n'a pas laissé de trace dans l'état civil, égalitaire et laïcisé. Notre impression personnelle, du moins, est que les mariages mixtes étaient plus fréquents en France qu'aux États-Unis entre les deux guerres mondiales, en tout cas dans les milieux les plus aisés.

À l'intérieur de ce premier cercle s'en trouvait un autre, de plus grande intensité, plus restreint et plus chargé. Il était fait de sentiments ouvertement antipathiques, fondés sur un esprit de clocher culturel ou sur la rivalité professionnelle, où l'aversion se colorait de crainte autant que de mépris. Les sentiments de cette sorte étaient relativement mitigés aux époques d'assurance et de prospérité générales, comme celle qui prit fin en 1930. Ils étaient nettement moins accentués en France, pendant les années 20, qu'en Allemagne et peut-être même plus atténués qu'en Angleterre et aux États-Unis. La fermeture officieuse aux professeurs juifs de beaucoup de prestigieuses facultés des universités américaines, par exemple, qui commençait seulement à être battue en brèche dans les années 30, était impensable en France, tout comme elle était devenue impensable dans l'Allemagne de Weimar¹.

Le centre consistait en un noyau dur de haine manifeste, propre à l'antisémite professionnel. La France avait eu, dans le passé, une série de brillants auteurs antisémites comme l'Allemagne et contrairement à l'Angleterre ou aux États-Unis, où les agitateurs antisémites tendaient à être intellectuellement des marginaux. Leur brillant verbal donnait à leurs idées un certain droit de cité dont les antisémites n'ont pu bénéficier que plus rarement en dehors de la France et de l'Allemagne. Mais au niveau populaire, la haine manifeste des Juifs n'a pas trouvé d'expression plus directe, en France, que dans des pays comparables. À l'époque où le capitaine Dreyfus était enfin disculpé, le jeune Leo Frank était lynché en Géorgie et l'agitateur Tom Watson utilisait l'antisémitisme comme tremplin pour sa carrière politique dans le sud des États-Unis. En 1911, des émeutes antisémites se produisirent dans plusieurs villages miniers du sud du pays de Galles². En France, des actes de violence furent commis en

1. Voir Marcia Graham SYMNOTT, *The Half-Opened Door. Discrimination and Admission at Harvard, Yale and Princeton, 1900-1970*, Westport (Conn.), 1979.

2. Geoffrey ALDERMAN, « The Anti-Jewish Riots of August 1911 in South Wales », *The Welsh History Review*, VI (décembre 1972), 2, p. 190-200. Nous remercions le Dr Tim Mason de cette référence.

1898 contre les biens des Juifs dans 55 localités¹, mais les violences contre les personnes étaient probablement devenues aussi rares en France depuis 1848 que dans les pays anglo-saxons.

Ces comparaisons sommaires et préliminaires permettent d'affirmer que rien dans l'antisémitisme français de 1930, répandu mais en partie souterrain, ne rendait inévitable l'adoption, dix ans plus tard, par le gouvernement français, d'une politique antijuive. En 1930 l'antisémitisme semblait en perte de vitesse en France. Le jeune Jules Isaac – et beaucoup d'autres avec lui – ne s'était-il pas senti tout à fait à l'aise dans l'amitié de ses condisciples² ? Pour dire vrai, beaucoup de Juifs allemands se seraient certainement exprimés de la même manière avant 1933. Les crises des années 30 allaient lui redonner la vie.

La deuxième vague : les crises des années 30 et le renouveau de l'antisémitisme

Presque partout règne un antisémitisme latent, à peu près inconscient, fait de défiance, de répulsion, de préjugés.

R.P. Joseph BONSIRVEN, S.J., 1936³.

Lorsque Georges Bernanos parlait du déclin de l'antisémitisme en France à la fin des années 20, il était, à son insu, au seuil d'une nouvelle époque d'antisémitisme. « Pour la France, dit un historien de cette époque, les années 1930-1932 furent celles d'un cruel réveil qui dissipa les rêves de paix et de prospérité qu'elle avait cultivés depuis 1918⁴. » En vérité, ces rêves avaient été caressés avec une passion d'autant plus grande qu'ils étaient plus fragiles, pendant la période troublée du début et du milieu des années 20. À la fin de ces années, cependant, il semblait possible de croire que la France avait été récompensée de ses sacrifices de 1914-1918, que ses finances étaient stables, que sa prospérité allait croissant et

1. Stephen WILSON, « The Antisemitic Riots of 1898 in France », *The Historical Journal*, XVI (1973), 4, p. 789-806.

2. Jules ISAAC, *Expériences de ma vie*, t. 1 : Péguy, Paris, 1959, p. 20, 43 et 64-66.

3. Joseph BONSIRVEN, *Juifs et chrétiens*, Paris, 1936, p. 7. Le R.P. Bonsirven publiait régulièrement dans *Études* une chronique sur le judaïsme.

4. Jean-Louis LOUBET DEL BAYLE, *Les Non-Conformistes des années 30 : une tentative de renouvellement de la pensée politique française*, Paris, 1969, p. 11.

que sa position internationale était assurée. L'économie française se raffermirait encore pendant l'effondrement financier des États-Unis en 1929.

Cette sécurité prit brusquement fin au début des années 30. En 1931, la France commença à ressentir les effets de la dépression économique qui commença aux États-Unis en 1929 ; en 1932, la crise paraissait endémique. La production baissa de 27 % dans l'année. Le chiffre des chômeurs dépassait 250 000 personnes selon les estimations officielles, qui étaient certainement en dessous de la réalité. La stabilité politique prit fin au même moment. Briand et Poincaré, figures rassurantes et familières de l'alternance des heureuses années 20, disparurent de la scène politique. Les ministères commencèrent à se succéder à un rythme accéléré. Affectée par la dépression mondiale plus tard que d'autres pays, mais moins que d'autres par certains signes, la France en ressentit les effets tout aussi profondément et beaucoup plus longtemps que la plupart d'entre eux. Plutôt qu'un cataclysme, la dépression en France se présenta sous la forme d'un marasme prolongé. Même en 1938, la production industrielle demeurait de 15 à 17 % inférieure à celle de 1928, et, entre 1935 et 1939, le nombre des chômeurs secourus n'est jamais tombé en dessous de 350 000¹.

En un temps de dépression, nul n'était plus vulnérable que la masse des étrangers résidant en France. En 1931, ils étaient près de trois millions, soit 7 % de la population de la France métropolitaine. En effet, la France avait activement encouragé l'immigration dans les années 20. La saignée de 1914-1918 avait réduit le potentiel de main-d'œuvre de plus de 1 400 000 hommes jeunes en pleine activité. Cette hémorragie affectait une population qui, depuis 1890, n'avait déjà pu se renouveler qu'à grand-peine. Pendant les années 20, des organismes officiels avaient recruté des mineurs polonais et des ouvriers agricoles italiens, et beaucoup, dans l'opinion, accueillaient volontiers l'arrivée de cette nouvelle main-d'œuvre, où l'on voyait aussi de futurs soldats. Sous l'effet des difficultés économiques, certains travailleurs étrangers rentrèrent chez eux. Entre 1931 et 1936 environ, le nombre des départs dépassa celui des arrivées. Le nombre total des étrangers en France tomba de 2 891 000 en 1931 à 2 453 000 en 1936².

1. Georges DUPEUX, *La Société française, 1789-1960*, Paris, 1964, p. 231.

2. Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, 1976, p. 190-193.

Cependant, ce déclin devait être spectaculairement compensé, au milieu des années 30, par un facteur nouveau qui modifia quelque peu la composition de la population immigrée en France : le flot des réfugiés, victimes des conditions politiques régnant en Europe centrale et orientale pendant les années 30¹.

Le nombre des réfugiés est difficile à déterminer en partie du fait que beaucoup d'entre eux étaient entrés en France clandestinement. Ils étaient relativement peu nombreux en 1931, lorsque commencèrent les difficultés économiques ; jusqu'à l'effondrement de la République espagnole, en 1939, leur nombre n'approcha pas celui des effectifs de l'immigration libre du début des années 20. Mais à la fin de la décennie, la France était devenue « le premier pays d'immigration du monde », avec une plus grande proportion d'étrangers qu'aucun autre pays. Elle comprenait 515 immigrés pour 100 000 habitants, contre 492 dans le deuxième pays d'immigration, les États-Unis². À l'été 1938, selon une estimation, la France avait reçu 180 000 réfugiés, sans compter ceux qui avaient émigré à nouveau ou qui s'étaient fait naturaliser³. Le pays qui avait si volontiers accueilli les immigrants dans les années 20 était, dix ans plus tard, extrêmement irrité par leur présence. Les réfugiés devinrent un problème politique et social d'envergure ; ils étaient arrivés à contretemps, ils n'étaient pas à leur place – n'est-ce pas là le sort habituel des réfugiés ?

La proportion des Juifs parmi les réfugiés a été considérablement exagérée à l'époque. Sans doute les Juifs commencèrent-ils en grand nombre à quitter l'Allemagne lorsque Hitler prit le pouvoir en 1933 ; mais beaucoup d'entre eux regagnèrent leur pays pendant les années plus calmes, de 1934 à 1938. Les Juifs quittèrent aussi la Pologne à cette époque, pour échapper à des conditions de vie au moins aussi dures que celles de l'Allemagne nazie à ses débuts. Les organisations juives firent de leur mieux pour établir une statistique de ces mouvements ; faute de mieux, leurs estimations mettent en relief certaines exagérations fantaisistes. La première vague de 1933 compta de 17 000 à 20 000 réfugiés allemands. Ils furent suivis par environ 6 000 personnes, dont moins de la moitié étaient des Juifs, qui quittèrent la Sarre en 1935, après le plébiscite qui rattacha cette région

à l'Allemagne. Fin 1937, la France comptait 7 000 Juifs allemands. Une nouvelle vague suivit l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne en mars 1938, et en particulier la Nuit de cristal, en novembre. La France a peut-être reçu environ 55 000 Juifs de toutes nationalités dans la décennie de 1933 à 1939 – estimation à discuter. Il est probable qu'à cette date les Juifs étrangers représentaient à peu près 0,4 % de la population totale de la France, et 6 % de l'ensemble des étrangers vivant en France¹. Parmi ceux qui étaient entrés dans le pays à l'origine, tous n'y restèrent pas. Certains adoptèrent la nationalité française et disparurent des statistiques, mais non de la conscience de l'opinion publique ; d'autres partirent pour l'Angleterre, l'Amérique ou la Palestine, ou même retournèrent dans les pays qu'ils avaient fuis. Un seul exemple mettra en relief le peu d'importance relative du nombre des Juifs récemment arrivés dans le pays : environ 720 000 Italiens vivaient en France en 1936, parmi lesquels des milliers étaient activement hostiles au régime fasciste².

Les réfugiés présentaient trois sortes de menaces pour les Français dont la confiance était déjà bien ébranlée. D'abord ils menaçaient l'emploi. Ensuite, et plus subtilement, venait la menace à l'égard de la culture française, en danger de se trouver submergée, alors qu'elle avait déjà – c'était une crainte partagée par beaucoup – à soutenir l'assaut de la culture de masse des États-Unis et de la Russie, importée, prétendait-on, par les Juifs. Enfin, et c'était une menace qui devenait plus urgente en 1938, les réfugiés semblaient vouloir, croyait-on, entraîner une France profondément inquiète dans des complications internationales qu'elle ne souhaitait nullement. Les réfugiés espagnols pouvaient causer des ennuis à la France dans les Pyrénées ; les antifascistes italiens, les plus nombreux après ceux-ci, pouvaient envenimer les relations avec Mussolini, dont les conservateurs et l'armée souhaitaient vivement la neutralité dans l'éventualité d'un conflit ; les réfugiés d'Allemagne et d'Autriche pouvaient éveiller l'hostilité de Hitler. De fait, c'est ce que fit Herschel Grynszpan.

1. Vicki Caron, *L'Asile incertain : la crise des réfugiés juifs, 1933-1942*, Paris 2008.

2. Georges MAUCO, *Les Étrangers en France : leur rôle dans l'activité économique*, Paris, 1932, p. 134.

3. Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., p. 19 ; Arieh TARTAKOWER et Kurt R. GROSSMANN, *The Jewish Refugees*, New York, 1944, p. 132-133.

1. Kurt R. GROSSMANN, *Die Emigration*, op. cit., p. 161, met la France au quatrième rang des États qui ont accueilli des réfugiés juifs entre 1933 et 1945, avec le chiffre de 55 000 après les États-Unis (190 000), la Palestine (120 000), et l'Angleterre (65 000). Voir aussi Werner ROSENSTOCK, « Exodus 1933-1939 : A Survey of Jewish Emigration from Germany », *Leo Baeck Year Book*, I (1956), p. 373-390 ; Yehuda BAUER, *My Brother's Keeper : A History of the American Joint Distribution Committee*, Philadelphie, 1974, p. 138 et 237-239.

2. *Annuaire statistique abrégé*, Paris, 1943, I, p. 12.

L'arrivée en masse de réfugiés en France au pire moment, quand le pays essayait de faire face au chômage et à la montée des dictatures dans un climat marqué par la peur du déclin, soulevait deux réactions contradictoires. D'un côté, un élan caritatif, laïc autant que religieux, surgissait. Des organisations comme les Équipes sociales et des militants comme Edmond Michelet qui entreront dans la Résistance sous l'Occupation s'engageaient déjà à aider les réfugiés de l'Espagne et de l'Europe centrale. Un peu occultée par le choc de la défaite, la réponse caritative renaîtra vigoureusement au moment des rafles de l'été 1942. Simultanément, et de manière plus visible, une réaction xénophobe se manifesta. La France, si profondément divisée de 1933-1945, n'est pas compréhensible sans prendre en compte la coexistence de ces deux réponses contradictoires au raz-de-marée humain.

Tous les réfugiés en France avaient à supporter le choc d'une xénophobie renaissante. L'Anglais Norman Bentwich, qui faisait partie du Haut-Commissariat pour les réfugiés de la Société des Nations, se disait frappé de l'hostilité à l'égard des étrangers qu'il avait rencontrée lors d'une visite à Paris en février 1935¹. La question qui se posait alors était l'accueil par la France de milliers de réfugiés qui avaient quitté la Sarre en prévision de son rattachement à l'Allemagne. Ces sentiments se faisaient encore plus intenses lorsque les arrivants n'étaient pas les Sarrois, manifestement pro-français, mais les indésirables et les errants d'Europe centrale et orientale. L'immigration en France, remarquait Georges Mauco en 1932, avait eu généralement pour origine les pays voisins francophones – la Belgique et la Suisse. Vinrent ensuite des éléments méditerranéens, d'Espagne, d'Italie et du Portugal. Mais la période la plus récente indiquait une « prédominance des éléments slaves et exotiques », beaucoup plus vraiment étrangers et beaucoup plus exposés à la vindicte des journalistes opposés à l'immigration². « Chanaan-sur-Seine », écrivait Georges Imann dans *Candide*, décrivant Paris affronté à la première expérience de réfugiés juifs allemands en 1933. Le même journal était préoccupé par la proposition d'offrir une chaire à Albert Einstein au Collège de France³.

La concurrence dans le domaine de l'emploi devint un problème particulièrement aigu. Elle vit naître un nouveau thème antisémite :

1. Haïm GENIZI, « James G. McDonald : High Commissioner for Refugees, 1933-1935 », *Wiener Library Bulletin*, XXX (1977), n° 43/44, p. 45.

2. Georges MAUCO, *Les Étrangers en France*, op. cit., p. 145.

3. Eugen WEBER, *L'Action française*, Paris, 1964, p. 552 et 317.

les Juifs prolétaires et prédateurs, voleurs d'emplois, plutôt que les Juifs capitalistes, usuriers et exploiters des pauvres. Journalistes et candidats de droite en firent un grand usage, et même les communistes durent reconnaître sa popularité. Chaque congrès de la CGTU, de 1925 à 1933, adopta une résolution demandant un traitement égal pour les travailleurs étrangers et prenant position contre la xénophobie régnant dans la classe ouvrière, ce qui équivalait à reconnaître tacitement son existence¹. Les Juifs qui essayaient d'aider leurs coreligionnaires trouvaient la question de l'emploi extrêmement embarrassante ; dès décembre 1933, le Comité de bienfaisance israélite de Paris fit des démarches pour assurer que l'aide aux réfugiés ne devrait pas tendre à créer, en leur faveur, des possibilités de pénétrer dans le commerce ou sur le marché du travail français². À la fin de l'année 1934, avec plus de 400 000 chômeurs, un sénateur parlait d'une « haine sourde, mais prête à exploser (qui) séparait les travailleurs français des travailleurs étrangers³ ». En 1937, le parti communiste modifia discrètement sa politique, s'opposant désormais à la poursuite de l'immigration. Il supprima ses sections séparées de langues étrangères⁴. La presse libérale fut encore moins discrète. *La République* et *L'Ère nouvelle* pressaient les Juifs de former leurs coreligionnaires à devenir mineurs⁵. En 1938, Jacques Saint-Germain faisait allusion, dans *La Liberté*, à ceux qui patronnaient ou protégeaient les Juifs comme à des conspirateurs « contre notre classe ouvrière, contre nos artisans, contre nos commerçants⁶ ». Même quand le mot « Juif » n'est pas prononcé, il est difficile de ne pas percevoir, dans certains cas, un accent antisémite. La Confédération générale des classes moyennes, par exemple, dont les membres étaient obligatoirement citoyens français, lança une enquête en octobre 1938 sur « l'affluence chaque jour croissante des personnes de nationalité étrangère qui viennent s'établir en France pour y installer des établissements commerciaux, indus-

1. Paula HYMAN, *From Dreyfus to Vichy : The Remaking of French Jewry, 1906-1939*, New York, 1979, p. 104.

2. Procès-verbal, 17 décembre 1933, cité par Paula HYMAN, *From Dreyfus to Vichy*, op. cit., p. 131.

3. Sénateur Raynaldi, *Journal officiel*, Doc. parl., Sénat, 8 novembre 1934, p. 865, cité par Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., p. 213.

4. Paula HYMAN, *From Dreyfus to Vichy*, op. cit., p. 107.

5. Centre de documentation et de vigilance, *Bulletin*, novembre 1938, p. 9. JTS : XII, 26.

6. Loc. cit., p. 12.

triels ou artisanaux [...], pour y exercer, aux titres les plus divers, une activité d'intermédiaires¹ ». Dans un climat économique où l'on croyait fermement que le volume des ressources n'augmentait pas, ou bien diminuait, on pensait que chaque nouvel arrivant réduisait d'autant la part des autres.

Parmi les intellectuels, la concurrence en matière d'emploi s'alliait aisément avec un autre thème : la protection de la culture française, cette plante délicate qui allait être étouffée par les herbes folles et luxuriantes de la culture de masse étrangère. Partout où se trouvait un talent violemment contrecarré, écarté d'un poste convoité, ou revendiqué, et en mesure de lier sa déception personnelle avec les malheurs de la France, il y avait un antisémite en puissance. Pour Robert Brasillach, enfant prodige de la critique littéraire parisienne dans les années 30, rien ne pouvait être plus évident que la domination des Juifs :

Le cinéma fermait pratiquement ses portes aux Aryens. La radio avait l'accent yiddisch. Les plus paisibles commençaient à regarder de travers les cheveux crépus, les nez courbes qui abondaient singulièrement. Tout cela n'est pas de la polémique, c'est de l'histoire².

Jérôme et Jean Tharaud ressuscitèrent en 1933 un thème qui avait été moins remarqué dans *L'Ombre de la croix* en 1917 : les Juifs étaient à l'origine des révolutions, et menaçaient la société en corrodant la culture nationale. On leur conseillait d'éviter les faux pas mais on ne disait pas clairement comment. « Si les milliers de Juifs allemands qui émigrent ici, disaient ces auteurs sur le ton de la mise en garde, n'apportent pas dans leurs bagages beaucoup de discrétion (mais c'est bien la vertu qui vous manque le plus !), il est à redouter en effet qu'on ne voie se réveiller bientôt ce que vous appréhendez, cette vieille passion humaine que vous avez déchaînée tant de fois... Il ne dépend que de vous d'éviter cette catastrophe³. » Pour Louis-Ferdinand Céline, en 1937, qui se repaissait du pessimisme culturel, il était désormais inutile d'avertir les Juifs. Il ne s'agissait plus que de se soumettre avec le maximum de mauvaise grâce : « Messieurs les youtres, les semi-nègres, vous êtes nos dieux⁴. »

1. *Loc. cit.*, p. 7-8.

2. Robert BRASILLACH, *Notre avant-guerre*, Paris, 1942, p. 189.

3. JÉRÔME et Jean THARAUD, *Quand Israël n'est plus roi*, Paris, 1933, p. 199.

4. Louis-Ferdinand CÉLINE, *Bagatelles pour un massacre*, Paris, 1937, p. 182. Eugen Weber estime que l'antisémitisme de Céline, absent de son œuvre antérieure, a été dû en partie au rejet de son projet de ballet pour l'Exposition

Peu de dirigeants politiques ont dénoncé l'hostilité envers les immigrés avec plus de force que Léon Blum. Et peu d'hommes dans la vie publique ont attiré au même point l'animosité et les préjugés de toute espèce, y compris l'antisémitisme, de la part de presque tous les milieux politiques. Ainsi on raconte qu'un député catholique, qui avait par ailleurs la réputation de détester l'antisémitisme, avait confié à un ami : « Quand on entend Léon Blum, si destructeur, on comprend les pogroms, et on doit résister à la tentation de haïr les Juifs¹. » De tels scrupules, notés en 1935, disparurent pratiquement lorsque Blum et le Front populaire furent spectaculairement victorieux, lors des élections du printemps 1936. Menant l'assaut, les journaux antisémites réservèrent leur attaque la plus rude aux Juifs en général et au « cabinet de Talmud » de Blum en particulier. Lorsque Xavier Vallat, député de l'Ardèche, s'attristait, à la Chambre des députés, de voir son « vieux pays gallo-romain [...] gouverné par un Juif », il savait que ses sympathies maurrassiennes et son catholicisme traditionaliste n'étaient pas de nature à affaiblir sa thèse. « Xavier Vallat n'avait pas tout à fait tort de présenter son vomissement antisémitique, à la tribune de la Chambre, comme l'expression non censurée d'un immense murmure à demi refoulé². »

L'antisémitisme fut un catalyseur important de l'opposition au Front populaire. Au cours de ces années, ce qui était jusque-là une sensibilité antijuive devint une conception générale du monde, politique, économique et sociale, dotée d'une nouvelle ardeur combative, et exprimant les sentiments d'une opposition qui s'efforçait de défendre la France contre le changement révolutionnaire. En Espagne, un autre Front populaire provoquait en juillet 1936 un soulèvement militaire et une guerre civile. Au mépris de toute logique, mais du fait de la juxtaposition des événements, les conservateurs firent masse de tout ce qu'ils considéraient désormais comme des maux connexes : le bolchevisme, Blum, les Juifs. L'identification des ennemis devint un exercice sémantique où les Juifs tenaient une place importante. Des néologismes dépourvus de sens parsemaient la prose antisémite populaire : judéo-bolchevique, judéo-allemand ou

de 1937 par Jean Zay, ministre de l'Éducation. Par la suite, Céline fit sans cesse allusion à un complot juif. *L'Action française*, *op. cit.*, p. 412, note b. Les détails n'ont jamais embarrassé ceux qui croyaient à un « complot juif » : Zay, né de père juif et de mère protestante, n'était juif par aucun critère.

1. Joseph BONSIRVEN, « Y a-t-il en France un réveil d'antisémitisme ? », *Études*, CCXXII (1935), p. 110.

2. Jean LACOUTURE, *Léon Blum*, Paris, 1977, p. 306.

judéo-slave. Des courants d'opinion antijuive faisaient maintenant leur apparition en des lieux inattendus, sans autre lien entre eux que l'opposition au Front populaire ou à son chef. On y trouvait bien entendu la droite et des catholiques, mais aussi des néo-socialistes, la gauche pacifiste (Simone Weil écrivit à Gaston Bergery au printemps 1938 qu'elle préférerait l'hégémonie allemande à la guerre, même si cela entraînait « certaines exclusives, surtout contre les communistes, contre les Juifs¹ »), et certains éléments communistes de la base.

La psychose de guerre de 1938 accentua l'insistance sur l'image du Juif belliqueux et de ses intrigues. Il était déjà assez regrettable que les Juifs prissent les emplois des Français, envahissant illégalement le pays, lançant une « révolution juive » par l'intermédiaire de Léon Blum ; maintenant, disait-on, ils voulaient entraîner la France dans leur guerre de revanche. L'incendie n'allait-il pas se propager de l'Allemagne vers la France ? Une partie de l'opinion s'interrogeait à ce sujet. Que de telles prédictions fussent l'expression d'un sentiment de solidarité ou une réaction d'auto-défense, la conclusion que bon nombre en tiraient était simple : tout cela était la faute des Juifs. Les Juifs français établis depuis longtemps dans le pays faisaient de leur mieux pour insister sur la volonté de paix de leur communauté. Le général Weiller transmit une déclaration à la presse au nom des officiers juifs (il avait parmi eux le grade le plus élevé) : les Juifs français ne voulaient pas la guerre avec l'Allemagne. Le grand rabbin de Paris, Julien Weill, assura que la tristesse causée par le sort des Juifs allemands n'amenait pas les Juifs français à s'opposer à un rapprochement franco-allemand : « Nul ne compatit plus que moi, vous l'imaginez, à la douleur des 600 000 Israélites allemands. Mais rien non plus ne m'apparaît plus précieux et plus nécessaire que le maintien de la paix sur la terre². »

Au milieu du fracas de la propagande allemande, des clameurs de la droite française et de l'effroi presque général qu'inspirait la perspective d'une nouvelle expérience comme celle de 1914-1918, ces efforts ne furent pas entièrement couronnés de succès. « On ne va tout de même pas faire la guerre pour 100 000 Juifs polonais », déclarait Ludovic Zoretti, de la revue pacifiste de gauche *Redressement*³.

De l'autre côté de la barrière, *L'Action française* précisait : « derrière la Tchécoslovaquie [...], il y a les Juifs qui dominent¹ ». Après l'Anschluss, en mars 1938, le Rassemblement antijuif de Darquier de Pellepoix lança un tract qui faisait écho à la propagande allemande de l'époque : « Ce sont les Juifs qui veulent la guerre parce qu'elle est le seul moyen d'éviter la défaite et de poursuivre leur rêve de domination mondiale². » Mais il n'est pas nécessaire de se tourner vers un agitateur de rues tel que Darquier, bénéficiaire de fonds secrets allemands, pour trouver l'obsession des Juifs étrangers et de leur prétendu désir de revanche envers l'Allemagne. Emmanuel Berl revint à ce thème à plusieurs reprises en novembre 1938, dans sa revue *Les Pavés de Paris*. La question de la paix ou de la guerre pour la France ne doit pas être abandonnée aux étrangers, insistait le plus munichois des Juifs français.

En septembre 1938, il y eut à Paris des manifestations contre les Juifs. Des étrangers furent attaqués dans la rue. Des incidents se produisirent aussi à Dijon, à Saint-Étienne, à Nancy et en divers autres endroits d'Alsace-Lorraine. Pendant les fêtes de Roch Hachana et de Kippour, en 1938, le grand rabbin de Paris recommanda à ses coreligionnaires de ne pas provoquer de grands rassemblements devant les synagogues. Bernard Lecache, le très actif président de la Ligue internationale contre l'antisémitisme, demanda aux Juifs français d'éviter les conversations d'ordre politique³.

C'est à ce moment critique que le jeune Herschel Grynszpan commit son acte. Cette fois, le slogan de *L'Action française* semblait trouver un point d'application concret : « Pas de guerre pour les Juifs. » Dans le meilleur des cas, les Juifs étaient considérés comme mettant en danger de délicates négociations avec l'Allemagne, à l'heure où Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères, attendait la visite de Ribbentrop. Même *Le Temps*, organe semi-officiel, voyait maintenant un lien entre les risques de guerre et un problème juif international. Après la Nuit de cristal, ce journal s'interrogeait : « Ce qui n'était à l'origine qu'une question purement intérieure allemande tend à se transformer, par la force des choses, en une

1. S. WEIL, *Écrits historiques et politiques*, Paris, 1960, p. 283-289.

2. *Le Matin*, 19 novembre 1938.

3. Pascal ORY, *Les Collaborateurs, 1940-1945*, Paris, 1976, p. 32. Selon David WEINBERG, les Juifs de Paris n'étaient pas particulièrement antimunichois : *Les Juifs à Paris de 1933 à 1939*, Paris, 1974, p. 225-226.

1. Centre de documentation et de vigilance, *Bulletin*, 6 octobre 1938, p. 6. JTS : XII, 26.

2. Cité par Pierre PIERRARD, *Juifs et Catholiques français*, op. cit., p. 260.

3. Centre de documentation et de vigilance, *Bulletin*, 6 octobre 1938, p. 6. JTS : XII, 26. Les rapports consulaires allemands concernant les saccages de magasins et autres manifestations antijuives à Épinal, Lyon et Dijon au début d'octobre 1938 se trouvent dans AA : Pol. 36 Frankreich.

question internationale qui ne sera pas facile à régler¹. » *Le Temps* recommandait quelques mesures préliminaires pour y remédier : plus d'admission d'étrangers en France (« cessons de jouer avec le feu ») et une opération de police contre ceux qui s'y trouvaient déjà. « L'opinion ne veut pas entendre parler de réfugiés politiques qui sont, par définition, de futurs assistés ou de futurs délinquants, des concurrents de l'ouvrier ou de l'intellectuel français sur le marché du travail, et dont les idéologies contradictoires ne peuvent, en s'affirmant sur notre sol, que créer du désordre, conseiller la violence, faire couler le sang². »

La sensibilité antijuive, fait central des années 30, était alimentée par l'obsession des déficiences de la France, de ce que Drieu la Rochelle appelait « la terrible insuffisance française³ ». Les Juifs en étaient, pensait-on confusément, le symbole et la cause. Outre les troubles que nous avons déjà mentionnés, la Troisième République fut ébranlée par une série de scandales dont le point culminant fut en 1933, l'affaire Stavisky, où escrocs et parlementaires semblaient associés dans un ténébreux trafic de faux bons municipaux puis dans l'étouffement de tout le scandale. Les commentateurs de l'époque n'ont guère observé à quel point l'affaire fut amplifiée par la presse ou les intérêts politiques, avides de traîner dans la boue un système politique. Ce qu'ils remarquèrent par contre, ce fut la participation des étrangers, en particulier des Juifs, et le soupçon d'un complot plus large, plus général contre une société gravement minée de l'intérieur. Le lien fut rapidement établi : la faiblesse de la France au plan international, son déclin économique, son désordre parlementaire, la diminution du sens d'un projet national, la baisse de la natalité, la culture bourgeoise atteinte – tout pouvait être attribué aux Juifs, si notoirement non français et pourtant si manifestement présents et visibles dans tant de domaines de l'activité française.

Du fait que la mentalité des années 30 reposait sur un sentiment aussi radical d'insécurité, et sur la conviction d'une décadence encore plus forte que celle des années 1890, l'antisémitisme qui en résultait était différent, lui aussi, plus radical, plus violent, plus énergique. Ses principaux porte-parole étaient de jeunes écrivains qui trouvaient leurs aînés trop mous. Bien qu'il eût appris l'antisémitisme

à l'école de Charles Maurras, Lucien Rebatet trouvait que l'Action française devrait s'appeler « L'Inaction française ».

Il [Maurras] avait rendu son antisémitisme même inopérant par les distinctions dangereuses, la porte ouverte au « Juif bien né », tant de nuances que lui suggérait uniquement son horreur du racisme, seul principe complet, seul critère définitif, mais marqué d'une estampille germanique¹.

De la même manière, Céline avait écarté l'antisémitisme culturel et assimilationniste des maurrassiens comme dépassé. Dans un rare effort de lucidité sur l'avenir, il donnait ce conseil : « Si vous voulez vraiment vous débarrasser des Juifs, alors, pas trente-six mille moyens, trente-six mille grimaces : le racisme ! Les Juifs n'ont peur que du racisme !... Racisme ! et pas un petit peu, du bout des lèvres, mais intégralement ! absolument ! inexorablement ! comme la stérilisation Pasteur parfaite². »

Quand des écrivains comme eux tracent les limites extrêmes, les autres peuvent prendre des positions intermédiaires en ayant l'air d'être parfaitement modérés. Lorsque priment la dénonciation la plus ingénieuse, la flèche la plus acérée, l'insulte la mieux tournée, les autres peuvent se sentir moins contraints d'obéir à une logique stricte. Dans le style antisémite courant, peu semblent se soucier des contradictions : les Juifs étaient à la fois la cause et le symbole de la décadence nationale, des bourgeois et des révolutionnaires ; sans racines, ils constituaient une nation ; ils étaient en même temps mercantiles et belliqueux ; les Juifs français installés de longue date étaient l'objet de la même animosité que les réfugiés allemands ou polonais récemment arrivés.

Qui étaient au juste les cibles de la colère des antisémites ? Un Juif cessait-il d'être dangereux après des générations d'assimilation aux us et coutumes de son pays de résidence ? Hitler pensait nettement que les Juifs assimilés étaient les plus dangereux de tous parce que les plus cachés. Par contraste, un grand nombre de Français qui éprouvaient de l'aversion pour les Juifs récemment arrivés de quelque « shtetl » d'Europe centrale étaient tout disposés, en vertu d'une longue tradition assimilationniste, à accepter ceux qui parlaient parfaitement français et qui avaient combattu dans l'armée française.

1. « Le problème juif », *Le Temps*, 17 novembre 1938.

2. « La police des étrangers », *Le Temps*, 9 novembre 1938 ; « Surveillance et contrôle des étrangers », *ibid.*, 14 novembre 1938.

3. Préface à *Gilles*, Paris, 1939 ; rééd., Paris, 1973, p. 16.

1. Lucien REBATET, *Les Décombres*, Paris, 1942, p. 127.

2. Louis-Ferdinand CÉLINE, *L'École des cadavres*, Paris, 1938, p. 264.

C'était là aussi, tout naturellement, la position des Juifs français établis depuis longtemps en France, qui, pendant les années 30, étaient péniblement tiraillés entre leurs instincts charitables et la condescendance et la gêne lorsqu'ils considéraient le troupeau des réfugiés. Emmanuel Berl en parla sans détour : la nouvelle immigration des années 30 était, disait-il, une « immigration de déchet », et constituait une « véritable catastrophe » pour la France. Après l'acte accompli par Grynszpan, Berl proclama « l'impossibilité où [était] la France de laisser son territoire et sa capitale envahis par les indésirables de tous les pays¹ ». Berl, qui affirmait avec insistance qu'il était plus français que juif, et que ceux que Hitler expulsait étaient plus allemands que juifs, niait qu'il existât « un problème juif ». Il n'y avait qu'un « problème des immigrants ». Si la France voulait réviser ses lois d'immigration trop généreuses de façon à refuser la nationalité française à tous, sauf ceux qui avaient vraiment l'intention de se laisser imprégner par la culture française – c'est-à-dire, en ce qui concernait les Juifs, ceux qui renonçaient au sionisme et à la « Yiddischkeit » –, le problème serait résolu.

Peut-être Emmanuel Berl espérait-il qu'il serait aussi facilement résolu, mais, à la fin des années 30, la distinction qu'il établissait entre les Juifs étrangers « indésirables » et les Juifs français établis depuis longtemps dans le pays apparaissait déjà menacée. Dans le noyau dur des antisémites français, beaucoup niaient même l'existence d'une telle distinction. Les Juifs, disaient-ils avec insistance, ne pouvaient, de par leur nature même, être assimilés. Marcel Jouhandeau était au supplice à la seule pensée d'intellectuels juifs enseignant les classiques français à l'école aux jeunes descendants de Du Guesclin et de Jean Bart. C'était « simiesque », un pur effort d'imitation. Il jura en 1939 de les « signaler à la vindicte de mon peuple » et de n'avoir de cesse de le faire « tout le temps qu'il en restera un [Juif] en France qui ne soit pas soumis à un statut spécial² ».

Le plaidoyer de Jouhandeau pour un statut spécial des Juifs n'était pas exceptionnel à la fin des années 30. Un programme concret prenait de plus en plus une forme spécifique dans les écrits antisémites de 1938-1939. Robert Brasillach donna le ton dans son éditorial de *Je suis partout* du 15 avril 1938, appelant à un antisémitisme « de

raison » par opposition à un antisémitisme « d'instinct ». Il ne voulait rien de moins qu'un statut des Juifs :

Ce que nous tenons à dire, c'est qu'un grand pas aura été fait dans la voie de la justice et du salut national quand on aura considéré le peuple juif comme un peuple étranger... Considérer les Juifs ressortissants de nations étrangères comme des étrangers, et opposer à leur naturalisation le barrage le plus sévère – considérer l'ensemble des Juifs établis en France comme une minorité à statut, qui les protège en même temps qu'il nous protège –, ne jamais oublier les services rendus... ce sont les seuls moyens d'assurer l'indépendance absolue du sol français.

Un second numéro spécial de *Je suis partout*, en février 1939, consacré cette fois aux Juifs de France et composé par Lucien Rebatet, comportait le texte d'un statut des Juifs « raisonnables ». René Gontier était partisan d'une stratégie similaire dans *Vers un racisme français* (1939) : un *numerus clausus* dans les professions libérales et le commerce, le retrait de la nationalité française à tous les Juifs naturalisés, et un « statut à l'usage des Juifs » pour s'assurer que les Juifs n'abuseraient pas de leur situation d'hôtes à l'intérieur de la société française. Les Juifs devaient être sujets plutôt que citoyens, soumis à une législation et à une réglementation les privant à l'avenir de toute participation dans la société française¹. Darquier de Pellepoix présenta au conseil municipal de Paris en avril 1938 une proposition qui réunissait encore plus explicitement les Juifs français établis de longue date dans le pays avec les immigrés récents pour les exclure de la vie publique. Darquier proposait que tous les Juifs – même établis en France depuis plusieurs générations – fussent considérés comme des étrangers, privés du droit de vote et assujettis à de sévères limitations dans l'activité économique et culturelle. « Hitler a su résoudre le problème légalement », rappelait-il à ses auditeurs après une longue harangue sur la domination juive en France dans la médecine, le commerce et les arts².

Au printemps 1938, un journaliste respecté, Raymond Millet, publia dans *Le Temps* une série d'articles sur les immigrés, qui eut de nombreux lecteurs. Sincèrement opposé à l'antisémitisme – il l'appela, selon l'expression de Maritain, « l'impossible antisémitisme » –,

1. *Les Pavés de Paris*, n° 26, 9 décembre 1938 ; *ibid.*, n° 22, 11 novembre 1938. Berl devait par la suite rédiger les discours de Pétain des 23 et 25 juin 1940, c'est-à-dire avant la fin de la République, avant de se retirer en exil intérieur.

2. Marcel JOUHANDEAU, *Le Péril juif*, Paris, 1939, p. 13.

1. Voir un autre appel à l'action dans Paul PLONGARD, *Le Juif démasqué*, Paris, 1937, autre ouvrage publié par l'Office de propagande nationale de Henry Coston.

2. *Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris*, 7 avril 1938.

il n'en décrivait pas moins l'« envahissement » juif d'un quartier de Belleville et semblait partager une obsession commune des antisémites concernant « les psychopathes [qui] encombrant nos consultations d'hôpitaux... Ils sont surtout d'origine slave ou israélite ». Il semblait suspendre ses recommandations, comme dans l'attente de l'arrivée d'une autorité politique plus résolue : « Il faut prendre des mesures contre le désordre¹. »

L'étendue de l'antisémitisme et son influence

Le mouvement xénophobe qui se dessine dans le pays ne pourra être contenu dans des limites justes que si personne n'en méconnaît l'incontestable profondeur.

Un statut des étrangers est nécessaire – sans délai – si l'on veut éviter des conflits de plus en plus graves entre Français et immigrés.

Emmanuel BERL, 1938².

Il serait tentant de considérer la flambée de xénophobie et d'antisémitisme dans la France de la fin des années 30 comme l'entreprise bruyante mais marginale d'une poignée de maniaques et d'auteurs sans principes, antipathiques à la grande majorité du peuple français. En réalité, il n'est pas possible de prendre de façon très convaincante la mesure de l'opinion publique en la matière. Les sondages d'opinion en étaient à leurs débuts en France en 1939 ; il n'y eut pas d'élections en 1940 pour enregistrer les réponses du public aux questions concernant les étrangers et les Juifs.

Une explication peut être rejetée sur-le-champ : l'antisémitisme français n'était pas un article d'importation, alimenté artificiellement par les fonds secrets allemands. Darquier de Pellepoix, de fait, en recevait, et l'Office de propagande nationale de Henry Coston, qui se proclamait le successeur d'Édouard Drumont, était en contact avec le centre de propagande du parti nazi à Erfurt. Plusieurs autres

1. Raymond MILLET, « Visites aux étrangers de France », *Le Temps*, 5 mai, 22 mai, 24 mai 1938, et al., publié aussi sous le titre *Trois millions d'étrangers en France : les indésirables, les bienvenus*, Paris, 1938. Pour séparer ces deux catégories, Millet proposait un « filtrage » qui choisirait ceux « dont le coefficient sanguin et la psychologie se rapprochent le plus des nôtres », *Le Temps*, 24 mai 1938.

2. *Les Pavés de Paris*, n° 21, 4 novembre 1938.

organismes français figuraient sur la feuille de paie du Weltdienst¹. Les agents de la propagande allemande étaient actifs à Paris et en Alsace, où la police savait que Strasbourg était la plaque tournante de la distribution de la littérature antisémite allemande à destination de Paris².

Cependant, les Allemands se montrèrent singulièrement ineptes dans le choix de leurs pions. Darquier doit avoir été l'un des rares antisémites français des années 30 incapables de subvenir à ses besoins ; en tout état de cause, son meilleur soutien était Joseph Gallien, propriétaire d'une usine de rechapage de pneus à Neuilly. En outre, la plupart des services allemands préféraient ne pas mettre l'accent sur l'antisémitisme dans leurs tractations avec les Français. Le Comité France-Allemagne, l'un des traits d'union idéologiques les plus importants des années 30, ne faisait pas grand cas des sentiments antijuifs. En tout cas, les bonnes volontés, du côté français, étaient si nombreuses que les fonds allemands et les ressources de la propagande semblent n'avoir été ni nécessaires ni significatifs. Les écrivains français étaient plus que capables de lancer leur campagne antisémite par eux-mêmes.

En fait, l'antisémitisme eut à son service quelques-uns des plus remarquables talents littéraires de la France des années 30. Il faudrait remonter très loin dans les annales déplaisantes de l'antisémitisme pour trouver une prose à la fois plus attrayante et finalement plus incendiaire. Georges Bernanos, auteur non conformiste, ouvrit la décennie avec *La Grande Peur des bien-pensants* (1931), où l'affection et l'admiration pour Drumont sont proclamées. Puis arriva sur scène une toute nouvelle génération de jeunes écrivains dédaigneux de la molle complaisance et du libéralisme sans consistance de leurs prédécesseurs. La plupart de ces nouveaux talents abandonnèrent avec colère l'orthodoxie de leurs aînés qui, dans les années 30, tendait à les situer plus près des vigoureux mouvements de masse de la droite que d'une gauche qui, à ce moment, épousait activement la cause des démocraties bourgeoises. Robert Brasillach, jeune normalien, responsable à vingt-deux ans de la page littéraire de *L'Action française*, annonçait l'arrivée de cette nouvelle génération d'après-guerre en

1. Alfred KUPFERMAN, « Le Bureau Ribbentrop et les campagnes pour le rapprochement franco-allemand, 1934-1939 » dans *Les relations franco-allemandes, 1933-1939*, Paris, 1976, p. 87-98 ; A. ALPERIN, « Die antisemitische propagande in Frankreich erev der milkomme », dans *Yidn in Frankreich*, sous la direction de E. TCHERIKOWER, New York 1942, II, p. 264-280 (en yiddish).

2. Notes de juillet 1939 et du 1^{er} août 1939, APP (Seine), 37022-B.

1931 avec la célèbre enquête de *Candide*, « La fin de l'après-guerre ». Céline, ayant ébloui ceux-là mêmes que choquait sa puissance d'invective et d'humeur noire dans son obsédant *Voyage au bout de la nuit* (1932), écrivit ensuite *Mort à crédit* (1936), moins réussi, et *Bagatelles pour un massacre* (1937), violemment antisémite. Drieu la Rochelle, qui broyait du noir sur la décadence de l'Europe face aux Américains et aux Russes, voulut mettre un point culminant à sa brillante carrière de romancier et d'essayiste avec *Gilles* (1939), chronique d'un jeune Français qui ressemblait fortement à l'auteur et qui méprisait et haïssait de tout son cœur d'homme le nationalisme bénisseur, hargneux et asthmatique de ce Parti radical qui laissait la France sans enfants, qui la laissait envahir et mâtiner par des millions d'étrangers, de Juifs, de bicots, de nègres, d'Annamites¹.

La censure supprima cependant certains passages de *Gilles* en octobre 1939, et le texte intégral de Drieu ne parut qu'en juillet 1942. Il est clair que des forces puissantes étaient à l'œuvre dans la Troisième République pour limiter et réprimer la libre expression de l'antisémitisme, comme le prouvait le décret-loi Marchandeau. Des voix autorisées en France dénoncèrent la campagne contre les Juifs. En dépit des clameurs des écrivains extrémistes, il n'était pas du tout certain, à l'époque, que la victoire leur appartiendrait.

Au milieu de l'année 1938, le Congrès juif mondial, prenant acte de la montée de l'antisémitisme en France, prépara un rapport à ce sujet ; une attention particulière y était accordée à l'opinion catholique. Les conclusions en étaient prudemment optimistes. Le Congrès voyait un rapprochement entre le judaïsme et le catholicisme, persécutés l'un et l'autre par les nazis². Et, quoi qu'on puisse penser de la tendance de certains catholiques de l'époque, des auteurs renommés et bien informés, tels que Jacques Maritain et Robert d'Harcourt, prirent vigoureusement position contre le racisme et l'antisémitisme. Pie XI condamna la haine raciste du nazisme dans son encyclique *Mit brennender Sorge* en 1937 et fit l'année suivante des interventions dans le même sens. À leur tour le cardinal Verdier à Paris et Mgr Saliège, archevêque de Toulouse, condamnèrent le racisme comme antichrétien, et le cardinal Maurin, à Lyon, qui avait jadis soutenu l'Action française, se prononça avec force dans les années 30 contre sa campagne antijuive. Son successeur, le cardinal Gerlier,

présida en 1938 une réunion contre le racisme et l'antisémitisme. Rompant avec la position qu'elle avait prise à l'époque de l'affaire Dreyfus, *La Croix* dit à ses lecteurs que la haine des étrangers était une survivance du paganisme¹.

Du côté de la gauche, le Parti communiste considérait l'antisémitisme comme une tactique de diversion bourgeoise ; sans doute de nombreux militants voyaient-ils les immigrés avec déplaisir et certains aspects de la politique du parti contenaient-ils une tendance défavorable aux Juifs, mais officiellement le parti n'avait rien à se reprocher. Un dirigeant de la CGT, André Bothereau, fit de son mieux pour contrer le courant xénophobe du mouvement ouvrier².

Dans la droite traditionnelle aussi, on pouvait parfois trouver une opposition déclarée à l'antisémitisme. Un nationaliste antimunichois comme Henri de Kérillis exposait dans *L'Époque*, par exemple, que l'antisémitisme contredisait « toute la tradition française » et menaçait d'isoler la France de son allié naturel, la Grande-Bretagne³. Pierre-Étienne Flandin, ardent pro-munichois, et futur ministre des Affaires étrangères de Vichy, dit à Emmanuel Berl dans un entretien de septembre 1938 qu'il se refusait à toute discrimination à l'égard des Juifs ; cela ne l'empêcha pas d'écrire, en avril 1939, que la France avait été envahie par des étrangers douteux qui voulaient provoquer la révolution et que les lignes « évidentes » d'un renouveau français comportaient la race (la France avait été abâtardie par les étrangers), la famille et la disposition des particuliers à prendre des risques⁴.

Le colonel de La Rocque, à la tête du Parti social français (successeur des Croix-de-Feu après leur dissolution), entendait être un nouveau mouvement de masse de la droite, encore qu'il refusât de s'aligner au fascisme, en refusant explicitement de se rallier au camp

1. LÉON MERKLEN, « Le problème juif et l'universalité de la Rédemption », *La Croix*, 1^{er} septembre 1938 ; Pierre PIERRARD, *Juifs et Catholiques français*, op. cit., p. 266-285 ; François Delpech, « La persécution des Juifs et l'Amitié chrétienne » dans Xavier de MONTCLOS et al., *Églises et chrétiens dans la Deuxième Guerre mondiale*, op. cit., p. 152.

2. *Ce soir*, 19 février 1939.

3. H. DE KERILLIS, « L'antisémitisme, ciment des dictateurs », *L'Époque*, 12 novembre 1938 ; id., « Une solution pour les Juifs allemands », *ibid.*, 16 novembre 1938.

4. *Les Pavés de Paris*, 23 septembre 1938 ; P.E. FLANDIN, « Risques de guerre et chances de paix », *Revue politique et parlementaire*, 10 avril 1939. À la fin de 1940, Flandin avait rejoint le cœur de ceux qui attribuaient aux Juifs et aux francs-maçons la responsabilité de la défaite de la France. Voir la note du 20 novembre 1940, Wiener Library, PC6 3^b4.

1. *Gilles*, op. cit., p. 562.

2. Congrès juif mondial, « Le problème juif et l'opinion catholique française », ronéotypé. Archives du Congrès juif mondial, Institute of Jewish Affairs, Londres.

antisémite. Il en résulta des divisions au sein du mouvement (des adhérents d'Algérie et d'Alsace protestèrent) et de rudes attaques de la part des groupes extrémistes¹. Plus tard, La Rocque s'adapta au climat de l'automne 1940, accusant la franc-maçonnerie d'être complice de « la purulence juive² ». Jacques Doriot, qui était plus manifestement fasciste (il était subventionné par Mussolini plutôt que par Hitler), demeura relativement préservé de l'antisémitisme jusqu'à l'automne 1938, bien qu'il insistât pour affirmer qu'il n'en était pas pour autant l'ami des Juifs.

Il [le Parti populaire français] est un grand parti national, qui a mieux et plus à faire que de lutter contre les Juifs. Nous n'avons pas l'intention de défendre les Juifs ni d'attaquer les Juifs. Nous ne combattons pas les Français de religion israélite. Mais nous repoussons ceux qui se déclarent Juifs avant de se sentir Français. Nous n'acceptons pas qu'une catégorie de citoyens fasse passer ses intérêts raciaux avant l'intérêt national³.

Voici un dernier exemple : en mai 1940 on trouve encore le nom de Marcel Déat sur la liste de patronage d'un comité de défense des Juifs opprimés⁴.

L'optimisme prudent ne se fondait donc pas entièrement sur les illusions des Juifs en 1938, en dépit d'avertissements évidents. Ceux-ci, à vrai dire, étaient multiples. Même Xavier Vallat, futur commissaire général aux questions juives, estimait possible de travailler avec des collègues juifs au sein de la Fédération républicaine, groupement de droite, et dans les mouvements d'anciens combattants entre les deux guerres⁵. Quels que fussent ses sentiments envers les Juifs en France, la presse française condamna sévèrement la Nuit de cristal, à l'exception, bien entendu, de quelques feuilles

1. *L'Époque*, 14 novembre 1938 ; Maurice Pujo, *Comment La Rocque a trahi* (s.d.) ; *La Rocque et les Juifs : un nouveau scandale !* (s.d.) a été publié par les services de Henry Coston, l'un de publicistes antisémites les plus actifs.

2. *Le Petit Journal*, 5 octobre 1940. Nous remercions Michael Mayer pour cette référence.

3. Dieter WOLF, *Doriot : du communisme à la collaboration*, Paris, 1969, p. 313. Le Parti populaire français rattrapa largement le temps perdu par la suite.

4. On trouve la signature de Déat sur un appel au général Sikorski, à Londres, de la part des responsables d'un Comité pour la défense des droits des minorités israélites opprimées. CHDGM : « Questions juives », A.6.I.

5. William D. IRVINE, « French Conservatives and the New Right during the 1930s », *French Historical Studies*, VIII (1974), p. 534-562.

irréductibles comme *Je suis partout*, *L'Action française*, ou *Gringoire*. Quant à Darquier de Pellepoix, son bimensuel *La France enchaînée* eut des ennuis périodiques avec la police à l'automne 1938 et tomba sous le coup de la loi Marchandeau en juillet 1939 pour attaques contre les Juifs.

Le malheur était qu'en France les adversaires de l'antisémitisme sous sa forme la plus déterminée manquaient d'éléments leur permettant de lancer une contre-offensive. On ne trouve guère de dirigeants politiques ou d'intellectuels disposés à plaider, après le Front populaire, la cause des immigrés en avançant des arguments pragmatiques tels que ceux-ci : la France est le moins peuplé des pays industrialisés ; en période de dépression, les immigrés sont moins des rivaux pour les demandeurs d'emploi que de nouveaux consommateurs, et constituent par conséquent un stimulant pour le marché ; en tout état de cause, la France a besoin de travailleurs plus nombreux, et non l'inverse, afin d'augmenter la production d'armements ; affrontée à une Allemagne plus peuplée qu'elle, la France a besoin de toute la population possible, fût-elle d'origine exotique ; et toutes les victimes de Hitler sont en mesure de fournir des travailleurs et des soldats fortement motivés pour la défense de la France dans une guerre prévisible. De tels arguments pragmatiques, qui ne nous paraissent pas déraisonnables, dans la perspective du stimulant économique fourni par les réfugiés, par exemple, à l'Allemagne occidentale dans les années 50 ou à la France après la perte de l'Algérie en 1962, étaient tout simplement impensables dans le contexte de l'époque. En premier lieu, une telle position supposait que la guerre avec Hitler était inévitable. D'autre part, elle était incompatible avec les présupposés économiques qui prévalaient à l'époque, et selon lesquels la dépression était une crise de surproduction plutôt que de sous-consommation. Elle supposait que l'assimilation n'était pas nécessaire pour renforcer un peuple, point qui n'était accepté en France ni par la gauche ni par la droite. Il aurait fallu être à la fois belliciste, keynésien et partisan du pluralisme culturel pour attaquer de front la xénophobie et l'antisémitisme en France dans les années 30, et il ne se trouvait pas beaucoup de représentants d'aucune de ces catégories en cette décennie statique, livrée à la peur et au repli sur soi.

Il ne restait, en faveur des immigrés, que l'argument moral : la France était un pays traditionnellement hospitalier et devait continuer à l'être. Mais l'argument tournait facilement au sentiment que la France avait déjà plus que sa part des fardeaux du monde depuis

1914 et que c'était maintenant au tour des autres d'être charitables. Les difficultés des réfugiés qui tentaient d'entrer en Suisse ou aux États-Unis à cette époque n'étaient guère encourageantes.

Dans ces conditions, beaucoup d'adversaires de l'antisémitisme acceptaient inconsciemment une partie de la conception du monde des antisémites : les étrangers affaiblissaient la France, et les immigrés n'étaient qu'une charge. Ainsi, ceux-là mêmes qui s'engageaient moralement à aider les réfugiés admettaient l'existence d'un « problème des immigrés », idée au sein de laquelle venait se loger tout naturellement le « problème juif ». Tout au long de ce livre on retrouvera l'idée du « problème juif ». Elle infecte l'imaginaire politique français comme un virus pendant les années 30, et se répand après juin 1940 même parmi les gens les plus hostiles au nazisme¹.

Admettre que les Juifs étaient un « problème », c'était du même coup laisser d'autres éléments de ces perspectives antisémites pénétrer sans obstacle dans la conscience des modérés. Il est frappant de constater à quel point le vocabulaire politique des modérés dans la deuxième moitié des années 30 était imprégné d'antisémitisme. Les expressions antijuives acquièrent de nouveaux titres de légitimité. Les vieux tabous contre le langage antijuif, qui s'étaient répandus depuis la victoire finale des dreyfusards, s'émoussaient nettement. Dans les limites extrêmes du discours admissible qui étaient établies par les Céline, les Brasillach et les Drieu, les bien-pensants pouvaient, sans choquer, devenir beaucoup plus agressifs à l'égard des étrangers et des Juifs. Même ceux qui se mettaient en devoir de dénoncer l'antisémitisme devaient commencer par certaines concessions : les indésirables ne devaient pas être admis ; il fallait des règlements plus stricts. On ne discutait plus la question de savoir s'il fallait tracer ces limites, il s'agissait de savoir où les placer.

La tendance à trouver des étrangers – et en particulier des Juifs – à la racine des problèmes de la France pénétrait bien au-delà du noyau dur déjà évoqué. Les idées antijuives progressaient régulièrement dans des milieux qui ne s'étaient pas risqués jusqu'alors sur ce terrain, du moins pas publiquement. La fin des années 30 vit des hommes relativement inconnus à l'univers antisémite présenter de modestes suggestions à l'encontre des étrangers et même des propositions manifestement antijuives. Souvent encore exprimés dans

un langage républicain ou libéral, ces projets menaçaient les Juifs au moins autant que les menaces des antisémites déclarés. Ils attestaient l'existence d'un consensus du « juste milieu » que Vichy allait utiliser plus tard. Après la longue accoutumance de la fin des années 30, comment les mesures de Vichy auraient-elles choqué ?

En juillet 1938, par exemple, la Confédération des syndicats médicaux français appela à un strict renforcement des quotas en vigueur précédemment, et même à l'exclusion des étrangers de la pratique de la médecine « à un titre quelconque¹ ». En 1938, la chambre de commerce de Paris étudia soigneusement la question des réfugiés et, au début de l'année suivante, se déclara en faveur d'une limitation de l'admission des étrangers « dans les professions où le passage est facile du salariat à l'artisanat et au commerce ». Des contrôles stricts devaient être institués pour les étrangers qui se proposeraient de créer une entreprise en France². De même, la Confédération nationale des groupements commerciaux et industriels de France et des colonies demandait au gouvernement de préparer un statut d'ensemble des étrangers pour assujettir à une réglementation les commerçants étrangers³.

Dès l'instant où des organismes commerciaux et professionnels aussi éminemment respectables prenaient de telles positions, il devint difficile pour les hommes politiques d'éviter les concessions à la xénophobie, notamment s'ils représentaient des groupes sociaux menacés. Ainsi un certain nombre d'électeurs de Robert Schuman dans la Moselle, à proximité de la ligne Maginot, lui écrivirent peu après la crise de Munich, « protestant contre l'attitude de certains étrangers installés dans la région pendant la période récente de tension internationale ». Schuman, à son tour, entreprit de proposer une loi permettant l'expulsion immédiate des étrangers de la région, prescrivant la révision de toutes les naturalisations prononcées depuis 1919, prévoyant l'expulsion de tous ceux qui avaient obtenu leur naturalisation par la fraude, interdisant toutes nouvelles naturalisations et interdisant à tous les étrangers naturalisés qui ne seraient pas mobilisés de s'engager dans aucune activité commerciale dans les départements frontaliers⁴. Les Meusiens et les Lorrains de

1. Voir surtout Renée POZNANSKI, « Le "problème juif" au temps des soupçons » et « Dans la gamme des ripostes », dans *Propagandes et persécutions. La Résistance et le « problème juif » 1940-1944*, Paris, 2008, p. 21-75.

1. Centre de documentation de de vigilance, *Bulletin*, juillet 1938, p. 10-11. JTS : XII, 26.

2. *Loc. cit.*, 13 janvier 1939. Voir *La Liberté*, 7 octobre 1938 et *Le Petit Journal*, 19 octobre 1938, qui plaident en ce sens.

3. « Le statut des commerçants étrangers », *Le Temps*, 15 avril 1939.

4. Centre de documentation et de vigilance, *Bulletin*, 3 novembre 1938.

Schuman n'étaient pas les seuls ; toutes sortes d'intérêts particuliers faisaient valoir leurs revendications à l'encontre des étrangers, censés trouver leur profit dans une société qu'ils avaient investie : contribuables parisiens supportant les frais de la scolarisation des enfants des étrangers, patriotes méfiants à l'égard des étrangers qui échappaient aux obligations militaires, ou petits commerçants contrariés de voir un nouveau marchand de légumes s'installer sur le marché local.

En 1938 et 1939, dans la perspective de la guerre, de tels problèmes, si limités que parussent leurs conséquences concrètes, étaient l'objet d'une attention nationale. Les crises internationales mirent en évidence des points sensibles et douloureux dans le subconscient national : les vieilles obsessions sur la faiblesse de la France, sur la race, sur les Juifs revinrent à la surface dans les récriminations angoissées du public. Pie XII leva en 1939 l'interdit jeté sur l'Action française, rendant aux catholiques la liberté de lire Maurras sans crainte de pécher. À vrai dire, bon nombre de ses diatribes étaient désormais devenues des lieux communs. *Le Temps*, par exemple, évoquait les soucis de la démographie française : « Dans un pays de faible natalité comme le nôtre, il est *a priori* tout indiqué de chercher à pallier les inconvénients d'une déficience démographique par l'afflux d'un sang nouveau, dès lors que cet afflux prudemment calculé et sagement aménagé ne menacerait ni l'unité nationale ni l'intégrité de la race. » Mais précisément ces dernières préoccupations s'étaient avérées réelles depuis peu du fait de tant d'indésirables. Il était grand temps, affirmait le journal, d'adopter une politique d'« assimilation sélectionnée »¹. Le même journal, qui découvrait tout à coup un million d'étrangers de plus en France (ce qui faisait un total fortement exagéré de quatre millions d'« allogènes »), déclarait que l'opinion publique était sérieusement inquiète de la question. Il approuvait le statut des étrangers – la série de décrets du gouvernement d'Édouard Daladier en avril 1939 –, spécialement dans la perspective d'une guerre en Europe. Il semblait avéré que les étrangers constituaient une menace pour la sécurité de la France. Il semblait non moins acquis qu'ils mettaient en danger l'unité de la France, sa moralité et même sa santé physique. « Il y a danger, écrivait Georges Mauco, conseiller en matière d'immigration et de démographie sous la Troisième République, à Vichy et (au moins momentanément) sous le général de Gaulle, à ce que des éléments physiquement inférieurs ou trop différents ethniquement abâtardissent la race et y apportent des

germes de maladies que celle-ci était parvenue à diminuer. » Et la menace n'était pas purement d'ordre physique :

Non moins pernicieuse est la déliquescence morale de certains Levantins, Arméniens, Grecs, Juifs et autres « métèques », négociants ou trafiquants. L'influence des étrangers du point de vue intellectuel, encore que difficilement discernable, apparaît surtout comme s'opposant à la raison, à l'esprit de finesse, à la prudence et au sens de la mesure qui caractérisent les Français¹.

Il faut souligner que Georges Mauco dénonçait les doctrines basées sur une soi-disant pureté de la race ; ses incursions occasionnelles dans les brumes racistes montrent qu'un tel langage était généralement accepté dans les années 30.

Dans ce climat, il n'est pas étonnant que certaines des propositions présentées par les antisémites se soient glissées ici et là dans des milieux modérés, parfois sous l'apparence de moyens destinés à empêcher le développement des sentiments antijuifs. Joseph Rossé, député de Colmar, dans le journal démocrate-chrétien *L'Aube* du 14 octobre 1938, dénonçait l'antisémitisme, mais se montrait favorable à un *numerus clausus* « pour empêcher que l'antisémitisme déjà extrêmement fort en Alsace prenne des proportions tellement puissantes qu'il imposera contre les Israélites des excès ». Dans le même sens, Stanislas Fumet, catholique libéral adversaire du racisme, notait « que les nations sont fondées à se défendre d'un pourcentage excessif d'israélites dans les postes élevés d'un pays » et que par conséquent le grief était légitime « quand un Léon Blum fait appel, pour constituer son ministère, à une participation disproportionnée de l'élément juif. C'est ce défaut de discrétion, ce manque de tact propre à un certain judaïsme... Il est possible que le *numerus clausus* ne soit pas un arrangement à rejeter² ».

Des éléments de sensibilité antijuive pénétrèrent profondément dans la majorité parlementaire d'Édouard Daladier, dirigeant du Parti radical et président du Conseil à partir d'avril 1938. Lucien Lamoureux était député radical-socialiste de l'Allier et fut souvent ministre dans les années 30. Adversaire du Front populaire, il devait

1. « Le problème des étrangers », *Le Temps*, 15 avril 1939.

1. Georges MAUCO, *Les Étrangers en France*, op. cit., p. 490, 598. Voir aussi Georges MAUCO, « Le général de Gaulle et le Haut Comité de la population et de la famille », *Espoir*, n° 21, décembre 1977, p. 20-27 ; Patrick WEIL, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, 2002, p. 141-150.

2. *Le Temps présent*, 9 septembre 1938.

être le ministre des Finances de Paul Reynaud en 1940. Dans *Le Bourbonnais républicain* du 2 octobre 1938, il faisait ses réflexions sur les « terribles et légitimes règlements de comptes » qui se seraient produits si la France avait été entraînée dans la guerre pour la Tchécoslovaquie. « Ceux-ci se seraient étendus... aux représentants des confessions religieuses qui, pour des raisons idéologiques et afin de prendre sur Hitler une revanche de race, passaient pour pousser à la guerre. » Partisan déclaré du ministre des Affaires étrangères Georges Bonnet, de Neville Chamberlain et de la politique de rapprochement avec l'Allemagne et l'Italie, Lamoureux alliait ces aspirations internationales à un appel au redressement intérieur, très à la mode au temps de Daladier : « Rétablissement de la discipline et de l'autorité, accroissement de la production, assainissement de nos finances, stabilité matérielle¹. » Ici comme dans sa conviction du bellicisme juif, Lamoureux préfigurait la Révolution nationale avant l'heure.

L'antisémitisme déclaré gagna le ministère lui-même en la personne de Jean Giraudoux, dont *Pleins Pouvoirs*, recueil de réflexions politiques, fut un événement important en 1939. Ce livre exhalait un antiparlementarisme technocratique qui était de plus en plus accepté dans de larges couches de l'opinion. Daladier ne dut pas le trouver déplaisant, puisque, quelques semaines après la publication de l'ouvrage, il nomma Giraudoux au commissariat à l'Information, qui venait d'être créé. *Pleins Pouvoirs*² est comme une sorte de synthèse de l'antisémitisme républicain à la veille de Vichy. Giraudoux partageait les inquiétudes de ses concitoyens sur la faible natalité en France et l'afflux massif de réfugiés. « Notre terre est devenue terre d'invasion. L'invasion s'y poursuit exactement de la façon dont elle s'opéra dans l'Empire romain, non point par les armées, mais par une infiltration continue des Barbares. » Parmi ces « Barbares », il attirait l'attention en particulier sur « la cohorte curieuse et avide de l'Europe centrale et orientale [...], races primitives ou imperméables » et sur la menace qu'elle faisait peser sur la race française. Depuis 1918, une attention particulière devait être portée à la transmission de la race :

Il s'agissait, tout immigrant, dans les conditions présentes de notre pays et de l'Europe, étant un Français potentiel, de définir les règles

d'une immigration rationnelle. Mais il s'agissait aussi, par un choix méthodique, par une surveillance impitoyable, de refouler tout élément qui pouvait corrompre une race qui doit sa valeur à la sélection et à l'affinement de vingt siècles.

Les candidats au droit de cité devaient être « sains, vigoureux, sans tare mentale ou physique », ce que seule une bureaucratie résolue pouvait déterminer avec compétence. Giraudoux appelait de ses vœux un ministère de la Race, dont la tâche serait de faire les bons choix : « Quelle mission plus belle que celle de modeler avec amour sa race ! »

Selon Giraudoux, la France avait été submergée par « des centaines de mille Askenazis, échappés des ghettos polonais ou roumains », remarquablement prédisposés à l'anarchie et à la corruption – « des menaces constantes à l'esprit de précision, de bonne foi, de perfection qui était celui de l'artisanat français ». Les naturalisations s'étaient multipliées de manière insensée et le résultat, c'était Stavisky, le chômage, la fraude fiscale et l'encombrement malsain de Paris par les Juifs. Évidemment, le républicain Giraudoux était partisan des traditions d'hospitalité – « pour nombre de vrais Européens » du moins – et rejetait le slogan « La France aux Français » comme tous les adversaires de l'Action française. Des Juifs exceptionnels comme Freud, Giraudoux les aurait accueillis à bras ouverts. « [...] nous sommes pleinement d'accord avec Hitler, concluait le futur commissaire à l'Information de Daladier, pour proclamer qu'une politique n'atteint sa forme supérieure que si elle est raciale, car c'était aussi la pensée de Colbert ou de Richelieu. »¹

La réponse de l'administration

L'instrument de règne de votre ministre de l'Intérieur est l'expulsion ou le refoulement. Mes yeux se portent sur le dossier où se sont accumulées nos vaines interventions : je défie tout homme, non entièrement démuné d'humanité, de feuilleter ces fiches sans être envahi d'une véritable détresse.

Victor BASCH,
lettre ouverte au président du Conseil, 1935².

1. *Le Matin*, 12 novembre 1938. Simone Weil fit des prédictions du même genre sur des mesures antisémites au cas où la guerre éclaterait. Simone PÉTREMENT, *La Vie de Simone Weil*, Paris, 1973, t. II, p. 186.

2. Paris, 1939.

1. Jean GIRAUDOUX, *Pleins Pouvoirs*, op. cit., p. 59-76.

2. Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., p. 235-236.

Les historiens cèdent facilement à la tentation de placer au centre de leur univers les intellectuels et les journalistes – les hommes du verbe, qui laissent des traces si commodes aux chercheurs. Cependant, il serait aussi insuffisant qu'inadéquat de retracer les origines de l'antisémitisme de Vichy simplement en remontant d'un écrivain à l'autre. Car nombre de polémistes les plus visiblement antisémites des années 30 finirent après 1940 non à Vichy, mais à Paris, où ils attaquaient ce qu'ils considéraient comme l'irrésolution de l'État français en matière de Juifs. Nous pourrions ajouter que certains antisémites d'avant-guerre, comme Georges Bernanos, se sont retrouvés déjà à la fin des années 30 dans le camp antifasciste. Vichy fut au début, avant tout, le triomphe des fonctionnaires et des experts. Comment ces préfets, ces inspecteurs des Finances, ces membres du Conseil d'État affectés dans des cabinets ministériels, ces professionnels soigneusement formés et habituellement si éloignés de la polémique vulgaire, se sont-ils trouvés si profondément engagés après 1940 dans l'application de la politique préconisée par les antisémites ? La mobilisation tranquille mais complète de l'administration dans le processus de répression des « étrangers indésirables » pendant les dernières années de la Troisième République est un élément essentiel de notre histoire. Il ne s'est pas produit en 1940 de rupture brutale ; bien plutôt, une longue accoutumance s'est faite, pendant la décennie des années 30, à l'idée de l'étranger – et spécialement du Juif – ennemi de l'État. Placée devant l'inquiétude intense que provoquait dans la population l'« invasion » étrangère, l'administration n'était pas restée oisive. Tôt dans les années 30, les rouages de la machine étatique française furent mobilisés pour restreindre l'afflux des immigrants, fermer la porte aux réfugiés, vérifier minutieusement et enrégimenter ceux qui étaient déjà arrivés. À un degré beaucoup plus élevé que pendant la vague précédente d'antisémitisme et de xénophobie des années 1880 et 1890¹, l'identification des étrangers indigents comme menace pour la sécurité de l'État était devenue un lieu commun des habitudes administratives bien avant Vichy. Le fait que la plupart des pays étrangers édictaient des mesures semblables contre les réfugiés permettait de légitimer ces pratiques.

1. Alan MITCHELL, « The Xenophobic Style : French Counterespionage and the Emergence of the Dreyfus Affair », *Journal of Modern History*, 52, septembre 1980, p. 414-425.

À l'insu du public, le ministère de l'Intérieur établissait depuis longtemps des listes de personnes à arrêter dans l'éventualité d'une mobilisation – il s'agit du célèbre Carnet B. Au milieu des années 30, d'après un historien qui les a examinées, les listes avaient changé de nature. Au lieu de se concentrer, comme à l'origine, sur les éléments subversifs français, les listes des années 30 comportaient près de 60 % d'étrangers, trahissant ainsi la conviction que les étrangers étaient la principale menace pour la sécurité intérieure de la France¹.

Au début de cette décennie, les gouvernements français imaginèrent une méthode audacieuse et originale pour traiter le problème de l'emploi des étrangers : un système de quotas. En vertu de la loi du 10 août 1932², votée sous le cabinet Herriot, le gouvernement reçut le droit de limiter la proportion d'étrangers dans certains secteurs de l'activité professionnelle. La République commença aussi à limiter les droits des naturalisés récents. Par une loi du 19 juillet 1934, le gouvernement Doumergue les exclut de la fonction publique pendant une période probatoire de dix ans³. De plus, bien que les autorités aient hésité pendant quelques années à utiliser pleinement cet instrument de poids, le cabinet Flandin, qui entra en fonctions à l'automne 1934, autorisa l'expulsion par la force des étrangers dont les documents d'identité n'étaient pas en règle. Pendant les quatre premiers mois de 1935, plus de 3 000 d'entre eux furent sommairement expulsés⁴. Le gouvernement Laval, qui succéda au gouvernement Flandin, poursuivit la même politique, étendit des peines d'emprisonnement pour les étrangers qui refusaient de se soumettre à l'ordre de quitter la France. L'administration décida bientôt qu'un orchestre russe de balalaïkas ne pouvait employer que 15 % de musiciens russes et un chœur religieux russe, 10 % de chanteurs russes⁵. Il devint désormais très difficile pour les réfugiés de gagner leur vie en France, même lorsqu'ils y résidaient légalement. Un grand nombre se virent contraints de travailler illégalement, faisant

1. Donald N. BAKER, « The Surveillance of Subversion in Interwar France : the Carnet B in the Seine, 1922-1940 », *French Historical Studies*, X (1978), p. 486-516.

2. *Journal officiel*, 12 août 1932.

3. Gérard NOIRIEL, *Les Origines républicaines de Vichy*, Paris, 1999, p. 142. Les nouveaux naturalisés étaient déjà interdits de briguer un mandat électoral pendant dix ans.

4. Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., p. 292.

5. Sir John HOPE SIMPSON, *The Refugee Problem : Report of a Survey*, Londres, 1939, p. 275.

naître ainsi la situation même d'irrégularité que les lois avaient pour mission de réprimer¹.

La réglementation et les restrictions se relâchèrent pendant le Front populaire. En dépit d'appels périodiques des autorités de police au renforcement de la surveillance des étrangers, en particulier dans la région parisienne, le ministre de l'Intérieur, Roger Salengro, rappela nettement aux préfets et au préfet de police de Paris, au cours de l'été 1936, les traditions françaises d'accueil et d'hospitalité². Le ministre du Travail, Jean-Baptiste Lebas, insista avec bon sens sur le fait que le droit d'asile ne pouvait être séparé du droit au travail. Les réfugiés et les travailleurs étrangers connurent un bref répit.

Une escalade importante se produisit en 1938. Non seulement la France fut confrontée à une série de menaces de guerre, mais à l'intérieur les conflits sociaux reprirent, culminant dans la grève générale de novembre. Le gouvernement Daladier et le « taureau du Vaucluse » lui-même relevèrent avec énergie ce défi. Le résultat fut une série de mesures de police draconiennes, à commencer par les décrets-lois de mai 1938³ que leurs adversaires qualifièrent de « super-scélérats », parce que leur rigueur à l'égard des étrangers rappelait les lois antianarchistes de 1894. Les objectifs essentiels étaient de réglementer de manière plus stricte l'entrée des étrangers et de renforcer le contrôle de ceux qui étaient déjà entrés en France. Les préfets des départements frontaliers eurent compétence pour prononcer eux-mêmes les expulsions. Les décrets, hérissés d'infractions, offraient d'abondants prétextes à le faire (voir, en annexe, le décret-loi du 2 mai 1938).

Cependant, certains réfugiés qui se trouvaient illégalement en France ne pouvaient en aucune manière être rapatriés dans leur pays d'origine. Certains d'entre eux étaient apatrides ; d'autres ne seraient pas acceptés par les autorités nazies ou fascistes ; certains seraient sujets à de graves représailles s'ils étaient expulsés. Le gouvernement Daladier reconnut cet état de choses et y pallia. Les malheureux qui ne pouvaient être renvoyés dans une patrie qui les

rejetait pourraient faire l'objet, par le ministère de l'Intérieur, d'une « assignation à résidence » en un lieu écarté de la province, où ils pourraient être aisément surveillés. Malheureusement, cette mesure, qui aurait pu être secourable, ne fut guère mise à exécution et fut pratiquement empêchée par des règlements restrictifs.

Des règles nouvelles et plus compliquées définissaient l'enviable « situation régulière » hors de laquelle l'étranger devenait un être traqué. Ceux dont la situation était si peu que ce soit irrégulière, ceux que le gouvernement appelait les « clandestins » vivaient en effet une période redoutable. Le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, ordonna la diffusion de la nouvelle loi à la radio en plusieurs langues. Les employeurs étaient nettement avertis de leur obligation de n'engager que des étrangers pourvus d'une autorisation en bonne et due forme. Un système de fiches fut instauré spécialement pour répertorier les étrangers surpris par la police ; en neuf mois, 8 405 d'entre eux furent emprisonnés pour avoir méconnu tel ou tel point d'une réglementation compliquée¹. Des milliers d'étrangers se trouvaient ballottés entre l'expulsion, l'emprisonnement et l'assignation à résidence, dans ce que l'un d'entre eux a appelé « une nouvelle forme raffinée de torture », le régime du sursis. C'était un refus formel de rester en France, mitigé par les répit à court terme, à l'expiration desquels on pouvait être mis en prison ou interné².

Munich et le geste de Grynspan durcirent l'attitude de l'administration envers les étrangers. Le décret du 12 novembre 1938 relatif à la situation et à la police des étrangers modifia la loi libérale du 10 août 1927 sur la naturalisation. La nationalité française pouvait être retirée à ceux qui étaient déjà naturalisés au cas où ils seraient jugés « indignes du titre de citoyen français³ ». Cette nouvelle machine à fabriquer des apatrides fut dénoncée par Joseph Barthélemy, professeur à la faculté de droit de Paris, qui défendit cette année-là un certain nombre de Juifs et de réfugiés antifascistes italiens⁴. Avec le temps, la défaite, et la fonction de garde

1. Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., II^e partie, *passim* ; Barbara VORMEIER, « Quelques aspects de la politique française à l'égard des émigrés allemands, 1933-1942 », dans Hanna SCHRAMM et Barbara VORMEIER, *Vivre à Gurs : un camp de concentration français, 1940-44*, Paris, 1979, p. 213-214.

2. Rapport du préfet de police (Seine) au ministre de l'Intérieur, 23 juillet 1937. APP (Seine) : B/A 1714.

3. Décret-loi du 2 mai 1938, *Journal officiel*, 1-3 mai 1938, p. 4967 ; décret d'application du 14 mai 1938, *ibid.*, p. 5492.

1. « La police des étrangers », *Le Temps*, 5 mai 1938 ; « Questions sociales : le travail des étrangers », *ibid.*, 20 novembre 1938 ; Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., p. 350.

2. Arthur KOESTLER, *La Lie de la terre*, Paris, 1947, p. 248. Voir surtout Ivan JABLONKA, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus : une enquête*, Paris, 2012.

3. *Journal officiel*, 13 novembre 1938, p. 12920.

4. Joseph LUBETZKI, *La Condition des Juifs en France sous l'occupation allemande, 1940-1944*, Paris, 1945, p. 9.

des Sceaux à Vichy, les conceptions de Joseph Barthélemy allaient changer.

Comme le disait le rapport au président de la République précédant un décret-loi du 12 novembre¹, « le contrôle et la surveillance [des étrangers] sont maintenant assurés sur le territoire, dans des conditions jusqu'ici jamais réunies, en même temps que se poursuit, sans relâche, une besogne d'épuration qui ne s'inspire que de l'intérêt de l'État et qui intéresse d'ailleurs non seulement l'ordre public, mais aussi tous les étrangers de bonne foi qui habitent ou visitent notre pays ». Le mot « épuration » évoque déjà Vichy, de même que les mots « étrangers indésirables » du titre IV d'un autre décret-loi du 12 novembre, et aussi des « centres spéciaux » apparemment inoffensifs qui sont décrits dans le rapport au président de la République, et situés « dans un des cantons dont la désignation sera faite par décret et dont l'organisation sera établie par le ministre de l'Intérieur et, s'il y a lieu, par le ministre des Colonies » (voir le texte du décret-loi en annexe). Nous sommes devant l'acte de fondation des camps d'internement en France.

Les Juifs n'étaient certes pas mentionnés dans ces textes, mais bien des indices permettent d'estimer que c'est aussi à eux que l'on pensait. Si peu nombreux qu'ils fussent dans l'ensemble de la France, les craintes économiques devinrent jusqu'à un certain point liées aux Juifs. Les Juifs immigrés étaient fortement concentrés – et visibles – à Paris ; ils le payèrent cher. Certaines tentatives d'exclusion semblent avoir été faites sur mesure pour eux. Les décrets-lois Laval du 5 avril 1935² par exemple, destinés à protéger les artisans français de la concurrence étrangère, pénalisaient les ouvriers faconniers étrangers comme les ouvriers du textile ou du vêtement, parmi lesquels 10 500 étaient des Juifs d'Europe orientale à Paris. Ces derniers devaient alors obtenir une carte d'artisan, dont la délivrance requérait l'approbation de la chambre des métiers locale ; mais celle-ci était parfois ouvertement hostile aux Juifs.

Philippe Serre, député indépendant de gauche, accorda une attention spéciale au problème de l'immigration à partir de l'été 1937 lorsqu'il devint sous-secrétaire d'État à l'immigration au ministère du Travail. Parmi plusieurs importants projets qu'il proposa au

gouvernement Chautemps, se trouvait celui qui avait trait aux fréquentes allégations antisémites selon lesquelles les Juifs encombraient les villes de France et en particulier Paris. La stratégie de Serre visait spécifiquement les Juifs : l'idée était de les installer à la campagne et de les engager dans le travail agricole¹. Ce projet était peut-être animé par de bonnes intentions, mais comme tous les projets de ce genre il se prêtait aisément à des suites coercitives. En mars 1938, selon l'historien Yehuda Bauer, Serre voulut aller encore plus loin, jusqu'à rapatrier les Juifs de force, aux frais des organisations juives de France².

Dans le climat de la fin des années 30, il n'était pas difficile pour un fonctionnaire français d'être rompu à traiter arbitrairement des réfugiés étrangers ; parmi ceux-ci il ne s'en trouvait pas de plus en vue, de plus désarmés ou, évidemment, de plus irritants que les Juifs. Les rouages administratifs ayant pour but de déposséder des milliers d'entre eux de la liberté qu'ils étaient venus chercher en France ne tardèrent pas à être mis en place.

La crise des réfugiés : 1938-1941

Quatre millions d'étrangers en France, dont un million de Juifs, m'ont donné, bien avant vous [les Allemands], les affres de l'occupation.

DRIEU LA ROCHELLE, 1941³.

1938 fut l'année cruciale. Les tensions intérieures et les menaces de guerre mirent les Juifs en vedette. Nous avons déjà vu l'escalade verbale, la prolifération des projets xénophobes et le renforcement de l'action gouvernementale contre les étrangers aux cours de cette année. Nous allons voir maintenant comment l'administration mit en place à l'égard des réfugiés les mécanismes que Vichy devait par la suite utiliser à l'encontre des Juifs.

Quatre jours après l'Anschluss en mars 1938, Adolf Eichmann, capitaine des services de sécurité allemands, arriva à Vienne et lança une campagne de terreur destinée à obliger les Juifs d'Autriche à

1. Décret-loi relatif à l'organisation des brigades de gendarmerie-frontière, *Journal officiel*, 13 novembre 1938, p. 12920.

2. *Journal officiel*, 12 avril 1935, p. 4101-4116.

1. Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., p. 338-339.

2. Yehuda BAUER, *My Brother's Keeper*, op. cit., p. 337.

3. *La Nouvelle Revue française*, août 1941.

émigrer. 3 000 Juifs assiégeaient tous les jours l'ambassade américaine à Vienne et d'autres en aussi grand nombre essayaient d'obtenir des visas pour l'Amérique latine ou la Suisse. Décidé à ne pas augmenter les faibles contingents des États-Unis, le président Roosevelt convoqua à Évian, en juillet, une conférence internationale sur les réfugiés. Il a été calculé que, si chacun des trente-deux États qui y participaient plutôt à contrecœur avaient accepté d'admettre 17 000 Juifs allemands, le nombre des apatrides de l'été 1938 aurait pu être résorbé. Finalement aucun État ne modifia substantiellement ses contingents d'immigration et les Juifs durent se contenter des expressions de sympathie qu'on leur prodigua.

En France, ceux qui suivirent les débats d'Évian apprirent du moins quelles étaient les dimensions de la tragédie juive. « Le drame juif est un des plus douloureux de l'histoire contemporaine », écrivit un éditeur du *Temps*¹. Mais l'afflux toujours croissant des réfugiés, allié à la répugnance des autres gouvernements à en admettre un grand nombre, rendit réservées les autorités françaises. Évian donna naissance à un Comité intergouvernemental d'aide aux réfugiés allemands et autrichiens, mais la France se montra réticente pour y coopérer. Le directeur américain du Comité, George Rublee, rapporta en novembre que les Français étaient méfiants, qu'ils n'avaient pas pris contact avec le Comité depuis sa création et n'avaient pas fourni la contribution financière promise. Les autorités françaises étaient « particulièrement catégoriques » pour refuser aux réfugiés le droit de transiter par la France lorsqu'ils émigraient dans d'autres pays ; Paris voulait qu'ils se rendissent directement à leur destination définitive². Le représentant de la France au Comité, Henry Béranger, déclara : « La France est arrivée au point de saturation qui ne permet plus d'accueillir de nouveaux réfugiés sans une rupture d'équilibre pour son corps social. La limite est depuis longtemps dépassée chez nous³. »

Béranger, président de la commission des Affaires étrangères du Sénat et vice-président du Comité, était une personnalité importante. Cependant, sur ce sujet, il ne faisait qu'exprimer la position du ministre des Affaires étrangères, Georges Bonnet, avec lequel il

1. « Le problème des réfugiés », *Le Temps*, 8 juillet 1938 ; Shlomo Z. KATZ, « Public Opinion in Western Europe and the Evian Conference of July 1938 », *Yad Vashem Studies IX* (1973), p. 105-132 ; Eliahu BEN ELISSAR, *La Diplomatie du III^e Reich et les Juifs (1933-1939)*, Paris, 1969, p. 240 sq.

2. Rapports de George Rublee et de Myron Taylor, 23 août, 25 août et 19 novembre 1938, *FRUS*, 1938, I, p. 769-772, 834.

3. Centre de documentation et de vigilance, *Bulletin*, 1938, p. 15. *JTS* : XII, 26.

était en contact étroit en la matière. Après l'automne 1938, et spécialement après que l'on pensait, à Munich, avoir évité la guerre, Bonnet semble avoir senti que l'urgence de la situation imposait une action directe : un accord à l'amiable avec l'Allemagne sur la question des réfugiés juifs. Parmi les partisans de l'accord conclu en septembre, Munich suscita un optimisme considérable dans la perspective d'accords plus larges avec les nazis. Bonnet pensait qu'il existait une atmosphère de détente dans laquelle les différends avec l'Allemagne, au sujet des Juifs comme au sujet de la Tchécoslovaquie, pourraient trouver une solution « de manière amicale¹ ».

L'assassinat de vom Rath par Grynszpan et la frénésie antijuive qui s'ensuivit en Allemagne ne contribuèrent pas à ces perspectives. Mais la France persistait dans ses efforts. Peu après la Nuit de cristal, le Premier ministre anglais, Neville Chamberlain, vint à Paris avec le secrétaire au Foreign Office, Lord Halifax, pour rencontrer Daladier et Bonnet. Bonnet leur dit que le gouvernement français « était très préoccupé de la question de l'immigration juive en France ». Bonnet n'exagéra pas les chiffres, il dit que 40 000 réfugiés juifs étaient arrivés en France. Mais « la France ne pouvait supporter une immigration juive sur une grande échelle, dit-il aux Anglais. Elle était déjà saturée d'étrangers, dont le pays comptait environ trois millions² ». Il faut noter que la « saturation » était devenue l'orthodoxie gouvernementale bien avant de devenir une phrase favorite de Xavier Vallat en 1941.

Face aux vues similaires exprimées par Chamberlain (« l'une des principales difficultés [à accepter des Juifs], dit-il, était le sérieux danger de susciter des sentiments antisémites en Grande Bretagne »), et dans la perspective de la réticence manifeste des États-Unis à accorder plus de visas, seules deux lignes de conduite semblaient possibles. L'une était de trouver une implantation pour les Juifs quelque part dans les colonies, l'autre était de chercher un arrangement avec l'Allemagne

1. Mémoire de Woermann, 24 octobre 1938, *DGFP*, Série D, vol. V, p. 902-903 ; « L'action antijuive en Allemagne : le sort des réfugiés », *Le Temps*, 30 novembre 1938 ; « L'aide aux réfugiés d'Allemagne et d'Autriche », *ibid.*, 23 novembre 1938.

2. Rapport sur les conversations anglo-françaises, Quai d'Orsay, 24 novembre 1938, *DbrFP*, 3^e série, III, p. 294-6. L'affaire Grynszpan hantait Bonnet sous l'Occupation. Au début de 1942, l'ambassade allemande à Paris rapportait que l'ancien ministre des Affaires étrangères français « était prêt à témoigner » des pressions exercées par les Juifs pour la guerre en 1938-1939 lorsque le procès de Grynszpan se préparait en Allemagne. Le procès n'eut jamais lieu. AA : Botschaft Paris 1125 a.

pour permettre aux Juifs d'émigrer « normalement » – c'est-à-dire d'emporter leurs biens avec eux de façon à ne pas arriver dans l'indigence à l'étranger. Cela, dit Bonnet, « faciliterait grandement les choses ». Les Français décidèrent d'examiner les deux possibilités.

Bonnet poursuivit l'affaire lorsque le ministre des Affaires étrangères allemand, von Ribbentrop, vint à Paris le 6 décembre. La conversation décisive eut lieu le lendemain 7 décembre à l'hôtel Crillon. Selon la version de Ribbentrop, envoyée directement à Hitler le 9, Bonnet lui dit que la France attachait un grand intérêt « à la solution du problème juif ». Les Français, selon Ribbentrop, « ne désiraient plus accueillir de Juifs venant d'Allemagne », et recherchaient l'aide de l'Allemagne pour les empêcher d'entrer. En effet, « la France [devait] expédier 10 000 Juifs ailleurs. Ils pensaient pour cela à Madagascar¹ ».

Après la guerre, Bonnet protesta que ce compte rendu était absolument faux. D'après ses mémoires, la conversation avait été vive et avait exprimé « l'émotion de notre opinion et les problèmes humains et matériels que posaient les persécutions de Hitler contre les Israélites allemands » à un Ribbentrop sec et indifférent. Bonnet insista sur le fait que jamais il n'avait parlé d'envoyer des Juifs à Madagascar, « car tout le gouvernement et moi-même y étions fermement opposés », et que la France ouvrait ses frontières « sans réserves » aux Juifs réduits à l'impuissance².

Nous possédons cependant un autre compte rendu de la rencontre Bonnet-Ribbentrop, daté du 15 décembre, date à laquelle Bonnet parla au diplomate américain Wilson à Paris. Selon cette version, les deux hommes avaient conversé une demi-heure dans la chambre d'hôtel de Ribbentrop au Crillon, sans qu'il fût question d'« émotion » et de « problèmes humains ». Un Ribbentrop plutôt loquace avait affirmé l'existence de bons et de mauvais Juifs ; tous les Juifs d'Allemagne étaient mauvais, tandis que la France et l'Angleterre avaient de bons Juifs. Bonnet avait saisi cette occasion pour expliquer à Ribbentrop qu'« il n'avait aucun désir de se mêler aux

affaires intérieures de l'Allemagne, mais que l'Allemagne créait un problème aux autres pays en les forçant à accepter des gens que Ribbentrop lui-même qualifiait de mauvais Juifs, et que la solution de ce problème serait grandement facilitée par la collaboration de l'Allemagne ». Bonnet avait même tracé un portrait plutôt favorable du ministre des Affaires étrangères allemand. Il avait « l'impression que Ribbentrop regrettait personnellement la manière dont les autorités allemandes avaient récemment traité le problème juif, et que Ribbentrop serait disposé à prêter son concours dans la mesure où il le pourrait aux efforts faits pour traiter ce problème sur une base plus raisonnable¹ ». Tout indique une conversation d'affaires entre Ribbentrop et Bonnet, au cours de laquelle il n'y eut pas de protestation française au plan humain, et où Bonnet fit preuve d'un certain optimisme sur la collaboration franco-allemande pour diminuer l'afflux des réfugiés en France. Dans les premières années de Vichy, les ministres français poursuivirent un but identique.

Au sujet de Madagascar, la version d'après-guerre de Bonnet est tout à fait fallacieuse. Comme la question devait ressurgir à Vichy, elle mérite ici un bref développement². Colonie française depuis 1896, cette île était habitée en 1936 par 3 800 000 indigènes et 36 000 Européens. Pour certaines raisons, l'endroit présentait un attrait spécial pour ceux qui étaient désireux de se débarrasser de certaines populations jugées indésirables. De fait, en 1946, le Foreign Office envisageait d'y envoyer des Juifs, au point d'aller jusqu'à sonder les représentants consulaires sur les possibilités d'implantation³. Depuis 1931, des auteurs allemands proposaient périodiquement la création de colonies juives à Madagascar. On pense que Himmler lui-même avait suggéré l'idée à Hitler en 1934. Trois ans plus tard, Marius Moutet, député SFIO et ministre des Colonies, publia dans *Le Matin* un article favorable à l'implantation des Juifs dans des territoires d'outre-mer, et en particulier à Madagascar. En Pologne,

1. DGFP, Série D, vol. IV, p. 451-452. On a cru généralement que le dîner donné en l'honneur de Ribbentrop et sa suite au Quai d'Orsay le 6 décembre avait entraîné une discrimination contre deux ministres juifs, Georges Mandel et Jean Zay. Pour une réfutation de cette interprétation, voir Anthony ADAMTHWAITE, *France and the Coming of the Second World War, 1936-1939*, Londres, 1977, p. 290.

2. Georges BONNET, *Fin d'une Europe*, vol. II. *De Munich à la guerre*, Paris, 1967 ; Roger ERRERA, « De l'indifférence en matière de génocide », *Esprit*, juin 1969, p. 1095-1100, et la controverse qui suivit entre Roger ERRERA et Georges BONNET, *ibid.*, décembre 1969, p. 952-958 et février 1970, p. 445-447.

1. Le chargé d'affaires en France (Wilson) au secrétaire d'État, 15 décembre 1938, *FRUS*, 1938, I, p. 871-3. Dans le compte rendu britannique, « M. Bonnet dit [à Ribbentrop] que la France ne pouvait pas continuer indéfiniment à accueillir des Juifs ». Phipps à Halifax, 8 décembre 1938, *DbFP*, 3^e série, III, p. 397.

2. Christopher BROWNING, *The Origins of the Final Solution : The Evolution of Nazi Jewish Policy, September 1939 – March 1942*, Lincoln, Nebraska, 2004, chap. III, « The Search for a Final Solution through Expulsion, 1939-1941 » ; Magnus BRECHTKEN, *Madagaskar für die Juden : Antisemitische Idee und politische Praxis, 1885-1945*, Munich, 1997.

3. J.B. Trant au Foreign Office, 4 avril 1946. PRO : FO 371/57690/1085.

où le gouvernement, à défaut de colonies, n'ignorait pas l'antisémitisme, cette proposition suscita un grand intérêt. L'ambassadeur de Pologne en France avait suggéré d'y envoyer des paysans polonais en 1926, mais l'idée avait été abandonnée à la suite de rapports défavorables sur les conditions climatiques et l'état du sol. La suggestion renaissait maintenant pour les Juifs polonais.

Avec le consentement de Léon Blum et d'Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, une nouvelle mission polonaise partit étudier les possibilités en mai 1937. Une future implantation de Juifs fut même envisagée dans le traité de commerce franco-polonais du 22 mai. Mais de sérieux obstacles s'y opposaient (dont les violentes objections qui émanaient de la colonie elle-même), bien que certains éléments de la presse polonaise aient conservé leur enthousiasme. Il semble que le ministère des Colonies continuait à porter assez d'intérêt au projet en juin 1937 pour insister sur cette idée auprès du Joint Distribution Committee¹. Un an plus tard, le plan était encore présent dans les esprits ; Georges Mandel, alors ministre des Colonies, écrivit à Georges Bonnet le 25 mai 1938 au sujet de Madagascar². Mandel était juif, il avait eu à subir de rudes attaques antisémites au cours de sa carrière politique ; il avertit Bonnet que l'« affaire » de Madagascar, comme il dit, soulevait des « problèmes d'ordre politique délicats à résoudre ». La concession de territoires spéciaux aux émigrants juifs impliquerait la renaissance d'une « question juive ».

Nous paraîtrions adopter le point de vue des gouvernements étrangers qui considèrent les Juifs, non comme des nationaux, mais comme des allogènes auxquels il est naturel d'imposer un statut spécial. Nous risquerions ainsi d'encourager les persécutions et les mesures de contrainte qui ont contribué, précisément, à provoquer l'exode des populations juives.

En outre, expliquait Mandel, en pensant sans nul doute à l'agitation des Sudètes, il serait dangereux d'implanter des groupes de Juifs étrangers dans des possessions françaises :

Car, à supposer que dans un avenir plus ou moins lointain, des colons juifs réussissent à fonder une communauté importante et prospère, ne pourrait-on pas redouter que le gouvernement de l'État d'où

ces colons sont issus ne finisse par revendiquer la colonie peuplée par ses anciens ressortissants¹ ?

De tels arguments, pour singuliers qu'ils puissent paraître aujourd'hui, semblent avoir été décisifs. Béranger les réitéra à Londres six mois plus tard.

Malgré cela, le projet subsistait. En octobre 1938, le sous-secrétaire d'État américain aux Affaires étrangères, Sumner Welles, exprima son intérêt pour lui. Le gouvernement britannique, mal à l'aise du fait des pressions qui s'exerçaient sur lui au sujet de l'immigration juive en Palestine, sonda lui aussi le terrain. Encouragé par l'intérêt qui continuait à se manifester à l'étranger et muni des instructions précises de Bonnet, Béranger dit à Joseph Kennedy, ambassadeur des États-Unis en Angleterre, le 2 décembre à Londres « que si tous les autres gouvernements qui participaient au Comité d'Évian voulaient apporter une contribution spécifique, la France accepterait de considérer l'implantation de 10 000 personnes à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie, mais non des personnes d'origine allemande² ».

Sont-ce là les 10 000 Juifs que, selon le rapport Ribbentrop, les Français voulaient « envoyer ailleurs » ? Cela paraît vraisemblable. Béranger savait ce que Bonnet allait proposer à Ribbentrop quelques jours plus tard – à la vérité, il poussa l'indiscrétion jusqu'à le révéler à l'avance aux Américains et aux Anglais³. En tout cas, l'essentiel de cet épisode est très clair : le gouvernement français et son porte-parole, Georges Bonnet, parlaient de « saturation » et ont sérieusement essayé de conclure un accord avec les Allemands pour alléger les charges occasionnées à la France par les réfugiés juifs. Il s'agissait aussi d'amener les Anglais et les Américains à en faire plus et de s'assurer leur compréhension si la France diminuait son effort, du moins en France métropolitaine.

1. George Rendel, chef du département oriental au Foreign Office, avait des vues similaires : il croyait en 1937 que les Juifs de Palestine étaient fermement attachés à l'Allemagne et qu'un État juif pouvait par la suite devenir une « colonie spirituelle » de l'Allemagne : Martin GILBERT, *Exile and Return : the Emergence of Jewish Statehood*, Londres, 1978, p. 188.

2. Kennedy au secrétaire d'État, 3 décembre 1938, FRUS, 1938, I, p. 851. M. de Tesson, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, passa plusieurs mois aux États-Unis pendant l'été 1939 à suivre la question. Hamilton Fish, membre de la Chambre des représentants, se rendit à Paris en août 1939 porteur de promesses d'aide de source privée.

3. *Ibid.*, p. 852.

1. Yehuda BAUER, *My Brother's Keeper*, op. cit., p. 193.

2. Mandel à Bonnet, 25 mai 1938, archives du ministère des Affaires étrangères.

Bonnet devait dans la suite faire grand cas du Comité interconfessionnel pour les réfugiés, qui fut mis sur pied en décembre 1938 avec le concours du cardinal Verdier, du pasteur Marc Boegner, du grand rabbin Israël Levi, de François Mauriac, de Jacques Helbronner, du professeur Robert Debré et d'autres. Il est exact que le ministre des Affaires étrangères, de même que Daladier, parla publiquement de la « situation émouvante » des réfugiés, promettant que le nouveau comité se consacrerait aux enfants abandonnés, que le gouvernement chercherait à installer certains réfugiés dans les colonies et que la France continuerait même à recevoir des réfugiés « dans la mesure où les États-Unis et la Grande-Bretagne feraient un effort proportionnel¹ ». Comme avec Jean Giraudoux, les déclarations officielles obéissaient aux traditions d'hospitalité.

Aucune de ces déclarations de bonnes intentions ne ralentit pourtant la progression constante de mesures plus sévères à l'égard des étrangers. Le ministre de l'Intérieur annonça à la fin d'octobre 1938 son programme de « décongestionnement » pour la région parisienne : les réfugiés ne pourraient plus se rendre à Paris. Néanmoins c'était dans les quartiers pauvres et insalubres de Paris, surtout, que s'entassait toute une population d'immigrés illégaux, vivant de petits métiers dans un état de semi-clandestinité, interdits simultanément de rentrer chez eux et de rester en France. Les tribulations de ces gens et leurs démêlés avec une administration débordée sont inoubliablement décrits dans l'enquête d'Ivan Jablonka, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*. Le 17 août 1939, dans les derniers jours de la paix, le préfet de police de Paris demanda encore au ministre de l'Intérieur de prendre des mesures pour « décongestionner Paris². »

La surveillance des frontières fut resserrée « pour assurer d'une manière définitive », comme le dit un communiqué brutal, « un contrôle absolument rigoureux à l'entrée de notre sol³ ». Nous avons déjà examiné le sévère décret-loi du 12 novembre 1938 qui suivit peu après. Le ministre de l'Intérieur, Albert Sarraut, notable du radicalisme, expliqua que ces diverses mesures permettaient un « filtrage aux frontières pour endiguer le flot des immigrants », tout en

1. « Audition de M. Georges Bonnet à la Commission des Affaires étrangères », *Le Temps*, 16 décembre 1938.

2. Ivan JABLONKA, *Histoire des grands-parents que je n'ai pas eus*, op. cit., p. 167.

3. « Le contrôle de l'entrée des étrangers sur notre territoire », *Le Temps*, 20 octobre 1938.

maintenant avec soin l'équilibre entre cette fermeté et des élans rhétoriques sur l'hospitalité et l'ouverture traditionnelles de la France¹.

Les déclarations éloquentes sur la générosité française contenaient d'importants éléments de vérité : la France, en effet, a reçu proportionnellement plus de réfugiés qu'aucun autre pays – point mis en relief à juste titre par Bonnet. Les États-Unis aussi traitaient les réfugiés avec une nouvelle rigueur. La loi sur l'enregistrement des étrangers (Smith Act) de juin 1939 leur imposait des exigences strictes : tous devaient faire prendre leurs empreintes digitales et pouvaient être expulsés en cas d'« activités subversives » et d'autres violations des lois.

La défaite de la République espagnole au début de 1939 porta au-delà du point de rupture l'hospitalité relativement chaleureuse de la France. Le flot des réfugiés d'Espagne surpassa de loin tout ce que la France avait vu jusqu'alors. Il vint beaucoup plus d'Espagnols que de Juifs. Dans les dix jours qui suivirent l'effondrement de la résistance républicaine en Catalogne, à la fin du mois de janvier 1939, environ 475 000 Espagnols et volontaires des Brigades internationales affolés, épuisés et affamés, franchirent la frontière française. Des combattants et des civils, des gens de tous âges et de toutes conditions rompaient tous les barrages sous le coup du désespoir le plus extrême.

D'abord, à peu près 140 000 de ces rescapés du conflit espagnol s'entassèrent jusqu'en avril 1939 sur les plages du Roussillon. Les autorités françaises essayèrent d'abord de créer une zone neutre pour les réfugiés du côté espagnol de la frontière. Pour les réfugiés qui passèrent quand même la frontière, les Français encouragèrent leur retour, sans vouloir l'obliger, présumant du sort qui leur serait réservé en Espagne. Avec le temps, les trois quarts rentrèrent chez eux, surtout les civils entraînés dans la fuite. Pour les autres, le gouvernement eut recours à l'expédient hâtif d'un réseau de six camps d'internement. Ces camps, construits non loin de la frontière espagnole en mars 1939, virent la triste fin des Brigades internationales, qui rassemblaient le meilleur de l'idéalisme européen et américain. Celui de Gurs était le plus grand et le plus notoire. Ensemble, ils contenaient des représentants d'une soixantaine de pays². Le gouvernement français avait franchi un nouveau seuil : le recours à l'internement en masse.

1. « Discours de M. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur », *Le Temps*, 6 février, 1939.

2. Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, op. cit., p. 36-71.

Dans l'opinion publique française, la crainte de la contagion espagnole fit monter d'un cran la xénophobie et la crainte de la guerre¹. Les autorités étaient animées par la suspicion partagée par un grand nombre à l'égard d'éléments criminels, révolutionnaires et anarchistes infiltrés parmi les Espagnols et les volontaires internationaux². De plus, les réfugiés coûtaient cher au gouvernement à un moment où il pouvait difficilement supporter de telles dépenses. Jean Ybarnégaray, député PSF des Basses-Pyrénées, déclara : « La France ne peut pas, ne peut plus supporter ce poids écrasant sur ses seules épaules³. » En mars, Ybarnégaray estimait les frais, y compris les installations matérielles, à 200 millions de francs par mois⁴.

Les six mois qui s'écoulèrent entre l'internement des républicains espagnols et le début de la guerre furent faits, de la part des autorités, d'incertitudes, d'improvisations et de souffrances involontairement infligées. Humanitaires et réactionnaires se heurtaient sur la question des réfugiés. La Ligue des droits de l'homme faisait valoir des demandes d'asile tandis que les députés de la droite étaient obsédés par la sécurité. L'État continuait à ajouter des rouages à son mécanisme de répression. Le 12 avril 1939, un décret-loi institua un rigoureux contrôle du gouvernement sur les associations culturelles, artistiques et philanthropiques d'étrangers, par crainte d'une cinquième colonne mal définie ; un nouveau décret-loi, le 6 mai 1939, autorisa le ministre de l'Intérieur à interdire et à saisir les publications étrangères⁵. Les autorités essayèrent d'imposer des obligations fiscales et militaires aux nouveaux venus. Il n'était pas bon d'être un réfugié en ce temps-là. « Notre libéralisme, parfois exagéré, dit une voix autorisée dans *Le Temps*, doit céder le pas à notre sécurité⁶. »

Quand finalement la guerre éclata, en septembre 1939, la plupart des républicains espagnols étaient retournés dans leur pays ou vivaient librement en France ; au début de la guerre, beaucoup furent

enrôlés dans les compagnies de travail étrangères. Leur place dans les camps fut rapidement occupée par des « ressortissants de puissances ennemies », arrêtés par la police au cours d'une action d'envergure nationale qui eut lieu les premiers jours de l'état d'urgence. « La discrimination étant impossible », comme le ministre de l'Intérieur Sarraut le reconnut à la Chambre des députés¹, les 15 000 nouveaux prisonniers qui étaient enfermés dans des « camps de concentration » (terme employé par Sarraut) comprenaient des centaines d'éminents réfugiés antinazis activement opposés aux mêmes « puissances ennemies ». Leo Lania, par exemple, écrivain et journaliste juif autrichien bien connu, languit pendant plus d'une semaine sur les bancs de pierre du stade de Colombes avant d'être relâché². Peu à peu, les internés qui étaient reconnus politiquement inoffensifs ou qui appartenaient à certaines catégories, comme ceux qui avaient des enfants nés en France, furent autorisés à rentrer chez eux, de sorte qu'en décembre il n'en restait qu'environ 8 000.

L'internement paraissait à une bureaucratie harassée et affolée le recours le plus simple en une période critique ; en mai 1940, quand les Allemands entrèrent en France, beaucoup de réfugiés étrangers firent à nouveau l'objet de rafles. Il s'agissait cette fois d'« internements administratifs » sans interrogatoire ni possibilité de défense. Cette fois, hommes et femmes étaient visés. Leo Lania se retrouva au stade Roland-Garros. Certains étaient détenus en attendant une « régularisation » de leur situation, comme ce voyageur de commerce suisse arrêté au mépris de tout bon sens alors qu'il faisait sa tournée auprès de la SNCF. D'autres étaient renvoyés de camp en camp par des fonctionnaires épuisés. Peu d'entre eux furent avertis assez tôt pour rassembler les effets nécessaires ou pour prévenir leur famille.

Le grand exode de juin 1940 porta à leur comble les épreuves des réfugiés. L'administration fut ensevelie sous une avalanche humaine. En une panique causée par les opérations militaires et encore stimulée par les rumeurs, une population terrorisée reflua vers le sud, parfois sous les bombardements de l'aviation allemande. Leurs colonnes comptaient environ un million de Belges et à peu près 200 000 Luxembourgeois, Néerlandais, Polonais et réfugiés juifs d'Allemagne. Environ huit millions de personnes furent ainsi déracinées et près d'un million furent encore déplacées un an plus tard. Toutes ces personnes bloquaient les routes, mettaient à

1. Pierre LABORIE, *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, 1990, p. 191-196.

2. « Nos hôtes et nous », *Le Temps*, 9 mars 1939 ; « La leçon espagnole », *ibid.*, 12 mars 1939.

3. Cité dans Jean-Charles BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration*, op. cit., p. 358.

4. *Ibid.*, p. 364.

5. Ces deux lois sont aujourd'hui abrogées (respectivement en 1981 et 2004). Le gouvernement britannique lui aussi fit interner des ressortissants allemands et autrichiens en septembre 1939, sans distinction d'opinion politique, comme le firent les gouvernements américain et canadien pour tous les Japonais en décembre 1941.

6. « Les étrangers en France », *Le Temps*, 26 mars 1939.

1. *Journal officiel*, Débats. Chambre des députés, 8 décembre 1939, p. 2120-2121.

2. Leo LANIA, *The Darkest Hour : Adventures and Escapes*, Boston, 1941, chap. III.

l'épreuve les possibilités de secours au-delà des limites et exaspéraient les fonctionnaires chargés d'essayer de maîtriser la situation. Le rapatriement des réfugiés vers le nord devint une préoccupation majeure du gouvernement et elle se prolongea de nombreux mois après l'armistice¹.

Dans ce tourbillon, on ne s'embarrassa guère des étrangers. L'internement était le recours le plus simple pour les fonctionnaires débordés, mais les réfugiés ne pouvaient pas comprendre pourquoi ils étaient emprisonnés, ni savoir quel serait leur sort à l'approche des Allemands. Dans l'abondante littérature qui décrit l'expérience des réfugiés en France pendant les années 1938-1941 – après tout, un grand nombre de réfugiés étaient des écrivains –, le thème dominant est la déception :

La souffrance que nous avons eue à subir, nous qui étions détenus dans les camps de concentration français, ne venait pas tant de privations personnelles que d'une amère désillusion. La France, pour laquelle la plupart d'entre nous avaient conçu un attachement profond ; la France qui nous avait offert son hospitalité avec tant de largeur d'esprit ; la France, dont les idéaux les plus élevés semblaient être la liberté et la justice –, cette France tout à coup nous révélait un visage totalement différent, une grimace qui nous inspirait de l'horreur, car nous l'avions vue une fois déjà auparavant, lorsque nous avions fui devant Hitler².

Certains réfugiés juifs allemands étaient si épuisés et désespérés après des semaines de fuite et d'internement qu'ils se tournèrent vers les nazis pour demander du secours contre la France. Un groupe de réfugiés juifs allemands, anciens combattants de 1914-1918, se trouvèrent dans le camp de fortune de Saint-Cyprien à l'automne 1940, après avoir été emprisonnés en Belgique au début de la guerre, transférés en France en mai 1940, déposés à Bordeaux par l'exode, expulsés par les Allemands dans la zone non occupée et enfin internés par les Français. En novembre, ils en appelèrent même à l'aide le ministère des Affaires étrangères allemand contre les « conditions inhumaines » qui leur étaient faites, « trop mauvaises pour des coolies nègres », traitement qui faisait tort au prestige de l'Allemagne. Car

1. Maurice LAGRANGE, « Le rapatriement des réfugiés après l'exode (juillet-septembre 1940) », *RHDGM* (27) juillet 1977, p. 39-52 ; Hanna DIAMOND, *Fleeing Hitler : France 1940*, Oxford, 2007 ; WL : P III, 1 (France), n° 635.

2. Heinz POL, *Suicide of a Democracy*, New York, 1940, p. 232-233.

« Ici devant tous les autres, nous sommes d'abord des Allemands et toujours uniquement des Allemands ». Comme anciens combattants de l'armée allemande, ils se sentaient des titres à la protection diplomatique de l'Allemagne. Après les pratiques de la police française et des préposés du camp, les fonctionnaires de Hitler leur paraissaient un havre dans la tempête¹.

Les preuves ne manquent pas de terribles cas de mauvais traitements qui préfiguraient le sort futur de beaucoup de Juifs. Les familles étaient dispersées. Après triage au Vél'd'Hiv' à Paris, des femmes ont été envoyées au camp de Rieucros, utilisé précédemment pour les réfugiés espagnols, où les installations étaient tout à fait insuffisantes. Plus de 5 000 enfants furent internés, et se trouvaient encore dans les camps en novembre 1940. Des hommes et des femmes furent expédiés dans les camps en wagons de marchandises, certains avec les portes scellées². François Bondy a décrit un de ces transports, celui de cent réfugiés de Belgique au camp du Vernet. Il n'y avait pas de vivres, et quelqu'un avait peint sur le wagon le mot « parachutistes », ce qui suscitait des manifestations de haine populaire. L'un des internés devint fou en cours de route et fut tué par les gardes³.

L'objectif officiel de ces mesures était les ressortissants ennemis, mais les Juifs étaient pris dans les filets comme les autres étrangers et leur judéité semble avoir accru leur vulnérabilité. Au niveau officieux, beaucoup d'éléments irrationnels étaient à l'œuvre et en de nombreux cas c'étaient les préjugés particuliers de chacun. Ordinairement apatrides, souvent sans argent, parlant fréquemment un français qui blessait l'oreille, les Juifs étrangers dominaient parmi les victimes des mauvais traitements systématiques ou involontaires. En décembre 1939 déjà, le député socialiste Marius Moutet avait protesté à la Chambre des députés au sujet de « l'immense majorité d'Israélites » parmi les internés de France⁴. 50 000 à 55 000 civils

1. AA/Inland II A/B 80-41 SDH III. B. Queller au ministère des Affaires étrangères allemand, Berlin, 20 novembre 1940. La lettre a été remise au Dr Kundt qui visitait les camps d'internement français pour rechercher les réfugiés politiques.

2. Joseph WEILL, *Contribution à l'histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, Paris, 1946, p. 154 ; WL P III, I (France), n° 635 ; Lion FEUCHTWANGER, *The Devil in France and my Encounter with Him in the Summer of 1940*, New York, 1941, p. 141.

3. Hanna SCHRAMM et Barbara VORMEIER, *Vivre à Gurs*, op. cit., p. 304, 323 ; René KAPEL, « J'étais l'aumônier des camps du sud-ouest de la France (août 1940 - décembre 1942) », *Le Monde juif*, n° 87 (juillet-août 1977), p. 97-100.

4. Hanna SCHRAMM et Barbara VORMEIER, *Vivre à Gurs*, op. cit., p. 254-255.

demeuraient internés en France non occupée vers la fin de 1940 ; on comptait parmi eux jusqu'à 70 % de Juifs¹.

Le « pogrom administratif » de 1939-1940 participa largement à préparer les mentalités et les pratiques à la persécution antijuive qui eut lieu après la défaite. Le dispositif des camps d'internement, non moins dégradants et brutaux que les premiers camps de l'Allemagne nazie d'avant-guerre, d'après ceux qui ont fait l'expérience des uns et des autres, était désormais en place. Les fonctionnaires s'étaient habitués à rassembler de vastes troupes d'étrangers misérables parmi lesquels les Juifs étaient l'élément dominant. L'impuissance de nombreux dirigeants pendant l'effondrement, encouragée par les efforts faits pour préserver une ambiance d'autorité au sein de la défaite, incitait à la dureté dans la manière de traiter les étrangers. Une femme qui demandait aux autorités françaises la libération de son mari, avocat allemand interné en mai 1940, fut contrainte de rester debout devant un officier, à trois pas de son bureau².

Peu d'années auparavant, on nous avait appelés martyrs de la barbarie fasciste, pionniers de la civilisation, défenseurs de la liberté, et quoi encore... la presse et les hommes d'État de l'Occident avaient fait beaucoup d'embarras à notre propos, probablement pour étouffer la voix de leur mauvaise conscience. Et maintenant, nous étions devenus la lie de la terre³.

Le changement de régime, en juillet 1940, ne marqua donc pas une rupture radicale, en ce qui concerne la politique à l'égard des réfugiés. Il est vrai que les sentiments antijuifs se firent plus forts dans la colère et le chagrin d'un désastre national humiliant. Fait beaucoup plus important, le nouveau régime rendit légitime une expression plus libre de ces sentiments, en supprimant la loi et la coutume républicaines qui avaient aidé à refréner les expressions antijuives. Le gouvernement lui-même ne comprenait-il pas des antisémites déclarés ? Le gouvernement n'avait-il pas abrogé le décret-loi Marchandau ?

Cependant, au-delà de ce changement, important, il faut l'admettre, la politique de Vichy à l'égard des réfugiés offrit de fortes continuités avec celle de la fin de la Troisième République. Elle en

fut plutôt la continuation et le renforcement, élevés à une nouvelle puissance par la chasse aux coupables et par l'effort pour créer une impression de vigueur et d'autorité. Après tout, les réfugiés représentaient pour la France après juillet 1940 trois menaces, les mêmes que dans les années 30. Les problèmes les plus préoccupants étaient identiques, ils étaient seulement amplifiés par la défaite : le chômage, alors que l'effort de guerre avait cessé et que l'occupation allemande commençait à saigner à blanc l'économie française ; la crainte d'un étouffement de la culture, le prestige français ayant enregistré le choc de la débâcle de 1940 ; et la peur des fauteurs de guerre, plus forte que jamais, maintenant que Vichy avait fermement résolu de défendre la neutralité contre les gaullistes, les Anglais et les Allemands. Non moins qu'auparavant, les Juifs semblaient prédominer parmi les étrangers comme une menace pour l'emploi, pour la pureté de la culture française et pour un accommodement avec Hitler.

Pendant l'été et l'automne 1940, l'élan des mesures administratives dirigées contre les Juifs étrangers subsista ; la transition avec les lois antijuives d'août et d'octobre en fut d'autant plus aisée. À la veille de la guerre, les dirigeants avaient adopté l'internement pour limiter une crise particulière, celle des réfugiés ; après la défaite, ces mécanismes d'exclusion et de ségrégation firent partie intégrante du modèle vichyste de reconstruction nationale¹.

Les clauses de l'armistice fournirent certaines complications supplémentaires. Ses termes limitaient à 100 000 hommes les effectifs de l'armée française dans la métropole. Sans y être incité par les Allemands, le ministre de la Guerre décida tranquillement d'éliminer entièrement les Juifs de l'armée. Ajoutons que les ministères de la Guerre et de l'Air allèrent encore plus loin que le statut d'octobre en éliminant même les simples soldats juifs et soulignèrent, sur leurs affiches, que les recrues n'auraient pas à se mêler avec des Juifs². Cela signifiait la démobilisation immédiate des volontaires étrangers (environ 30 000 des 60 000 Juifs qui s'étaient engagés dans l'armée en 1939-1940 étaient des réfugiés étrangers, enrôlés dans l'enthousiasme par les organisations juives), que l'on dépouillait de la protection du statut militaire, dont ils avaient si grand besoin, oubliant là, d'un seul coup, la contribution ainsi apportée à l'effort de guerre de la France. Ce soutien chaleureux était en effet désormais un poids mort, comme un danger potentiel pour la neutralité française. Beaucoup

1. Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, op. cit., p. 255. L'estimation de 70 % est de Pierre PIERRARD, *Juifs et Catholiques français*, op. cit., p. 316.

2. William A. NIELSON, *We Escaped : Twelve Personal Narratives of the Flight to America*, New York, 1941, p. 115.

3. Arthur KOESTLER, *La Lie de la terre*, op. cit., p. 106. Koestler fut interné au Vernet.

1. Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, op. cit., p. 164-170.

2. Robert O. PAXTON, *L'Armée de Vichy*, Paris, 2004, p. 199-200.

de ces ex-soldats juifs furent internés dans les camps ; d'autres furent enrôlés dans des groupements de travail. Un certain effort fut réalisé par les officiers français, sous lesquels ils avaient servi, pour les regrouper en une Amicale des volontaires étrangers même à l'intérieur des camps, mais la plupart d'entre eux ne furent jamais libérés, sauf pour être déportés à Auschwitz en août 1942¹. Des responsables envoyèrent certains de ces anciens volontaires juifs en Afrique du Nord, où ils rejoignirent les soldats juifs démobilisés qui y étaient déjà internés. Finalement, ils furent mis au travail dans des conditions dignes de l'esclavage, pour la construction des premiers jalons du vieux projet, ramené au jour, d'un chemin de fer transsaharien². Au moins, ils n'ont pas été déportés.

Les Groupements de travailleurs étrangers (GTE) offrirent une solution à de nombreux problèmes attribués aux réfugiés en général. Les GTE étaient les descendants directs des Compagnies de travailleurs étrangers formées en janvier 1940 pour aider l'effort de guerre. Le régime de Vichy aurait préféré, de loin, le rapatriement ou l'expulsion des réfugiés. Comme la guerre rendait la chose impossible, on pouvait du moins les maintenir ainsi sous bonne garde, isolés

1. Le lieutenant-colonel Edgar Puaud, président d'honneur de la Fédération des amicales des volontaires étrangers, soumit au maréchal Pétain en juillet 1942 un plan pour « le reclassement et la rééducation morale et professionnelle » des étrangers en France qui impliquait la ségrégation des Juifs « indésirables », l'établissement à Madagascar ou en Indochine de Juifs soigneusement sélectionnés dont l'activité serait limitée à l'agriculture, et l'achèvement de la « mission morale » de la France en ramenant les Juifs de France à l'agriculture, tout cela en attendant la solution internationale, après la guerre, du « problème juif ». Voir AN, AG²⁶. Selon Pascal ORY (*Les Collaborateurs*, op. cit., p. 245 et 267), Puaud fut plus tard responsable militaire de la Légion tricolore, dont l'idée fut lancée par Laval en juillet 1942, puis, en 1944, Oberführer SS, c'est-à-dire général de brigade, à l'état-major de la brigade, devenue en février 1945 la 33^e division SS, « Charlemagne », engagée sur le front russe. Il est mort de blessures en mars 1945. Son successeur comme directeur de la Fédération des amicales des anciens volontaires étrangers, le général Goudouneix, a été informé par le Commissariat général aux questions juives en décembre 1942, confirmé par le secrétaire général auprès du chef du gouvernement, en mars 1943, que les anciens volontaires juifs ne pouvaient y s'inscrire que par dérogation. AN : F⁶⁰ 1441, dossier « Application du Statut — cas d'espèces ». Voir aussi Renée POZNANSKI, *Être juif en France*, op. cit., p. 199. Voir aussi Serge Klarsfeld, *La Shoah en France*, op. cit., p. 1096.

2. Zoja SZAJKOWSKI, « The Soldiers France Forgot », *Contemporary Jewish Record*, V (1942), p. 589-596 et *Jews and the French Foreign Legion*, New York, 1975. Zosa Szajkowski a travaillé pendant des mois au chemin de fer transsaharien. Voir aussi Michel ANSKY, *Les Juifs d'Algérie : du décret Crémieux à la Libération*, Paris, 1950, p. 261-262.

du marché normal du travail pour ne pas concurrencer les soldats démobilisés. Une loi du 27 septembre 1940 permit au gouvernement de rassembler dans des « groupements d'étrangers les immigrés en surnombre dans l'économie française » et ne pouvant regagner leur pays d'origine¹. La loi ne s'appliquait qu'aux hommes (âgés de dix-huit à cinquante-cinq ans), ce qui entraînait la séparation des familles. Le ministre de l'Intérieur désignait les étrangers appelés à faire partie des groupements ; le ministre de la Production industrielle et du Travail fixait les règles de leur emploi. Les Juifs étaient très nombreux, après les Espagnols, dans les Groupements de travailleurs étrangers en métropole et en Afrique du Nord ; certains furent, dès le début, cantonnés dans des groupes spécifiquement juifs appelés curieusement « palestiniens »². Apatrides pour la plupart, ces Juifs pouvaient plus facilement être traités comme des travailleurs forcés que les citoyens des pays étrangers, dont les gouvernements pourraient user de représailles aux dépens des intérêts français. La considération du chômage tout comme les profondes craintes pour la sécurité nationale signifiaient que les propositions, faites par des organismes internationaux de secours, de libérer les Juifs des camps d'internement ou des GTE restèrent sans réponse³.

Une autre clause de l'accord d'armistice, l'article XIX, obligeait les Français à livrer aux Allemands ceux de leurs ressortissants sur le territoire français qui seraient désignés par le Reich. En application de cet article infâme Vichy livra 21 réfugiés politiques aux Allemands, dont les plus célèbres furent les dirigeants sociaux-démocrates Rudolf Hilferding et Rudolf Breitscheid et l'industriel Fritz Thyssen⁴. Pour exploiter cette renonciation de la France au traditionnel droit d'asile, un détachement de fonctionnaires allemands et d'agents de la police allemande, la commission Kundt, passa au crible les camps d'internement français de la zone non occupée. Parmi les personnes appréhendées, figurait le jeune Herschel Grynszpan ; les Français refusèrent de livrer le leader séparatiste rhénan des années 20, Adam Dorten. La commission put visiter les camps français en toute liberté,

1. *Journal officiel*, 1^{er} octobre 1940. Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, op. cit., p. 159 ; Peter GAIDA, *Camps de travail sous Vichy. Les « Groupes de travailleurs étrangers » (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, 2014.

2. Anieh TARTAKOWER et Kurt R. GROSSMANN, *The Jewish Refugees*, op. cit., p. 145, 181 et 208-209. Renée POZNANSKI, *Être juif en France*, op. cit., p. 270-271.

3. Compte rendu de la réunion du Comité de coordination, Nîmes, 15 avril 1941, LBI.

4. Denis PESCHANSKI, *La France des camps*, op. cit., p. 159.

sa visite fut facilitée par l'administration. Kundt lui-même observa que les internés constituaient une sérieuse charge pour l'économie et la sécurité françaises, et que les Français étaient impatients de se débarrasser d'eux : « Le gouvernement français nous est reconnaissant pour chaque homme que nous lui enlevons¹. »

Mais le gouvernement de Vichy n'eut pas plus de succès dans ses efforts pour obtenir l'aide des Allemands pour se débarrasser de la charge des réfugiés que Georges Bonnet n'en avait eu avec Ribbentrop. Le Dr Kundt, conseiller de légation, déclara nettement son manque d'intérêt à reprendre les Juifs et les émigrés ordinaires qui avaient quitté l'Allemagne. Finalement, la commission Kundt ne réclama qu'environ 800 personnes, parmi lesquelles il n'y avait pas de Juifs, après avoir examiné environ 32 000 internés dans trente et un camps et autres centres de Vichy – parmi eux 7 500 étaient des Allemands, dont 5 000 environ étaient des Juifs². La livraison des victimes à la commission Kundt, pour la plupart à la fin de septembre 1940, a créé un nouveau précédent sinistre. Les services allemands avaient recueilli des informations sur les résidents de la zone non occupée et en avaient déporté certains en Allemagne.

Bien loin d'aider la France de Vichy à diminuer les effectifs des camps d'internement, les Allemands, comme nous l'avons vu dans le chapitre premier, continuèrent, au moins jusqu'en avril 1941, à refouler en zone non occupée de nouveaux réfugiés juifs. Ils perfectionnèrent la tactique qu'ils avaient commencé à appliquer sur une grande échelle en Europe orientale après la Nuit de cristal et contre laquelle les Français n'avaient cessé de protester depuis 1938 : refouler les Juifs à la frontière, sans objets personnels, et les forcer à la passer illégalement – c'est ce qu'on nommait, « l'émigration verte³ ».

Nous sommes maintenant en mesure de comprendre la véhémence des protestations de Vichy, déjà mentionnées, contre les expulsions continues, par les Allemands, de Juifs et de résidents d'Alsace-Lorraine vers la zone non occupée. Non seulement c'était une atteinte directe au droit de « souveraineté française » ; non seulement les nouveaux arrivants étaient un fardeau supplémentaire et intolérable pour une France qui se croyait obligée « de prendre en

charge et d'interner [ces] étrangers¹ » ; non seulement ces expulsions étaient de mauvais augure par rapport aux provinces de l'Est, dans la mesure où elles comprenaient des résidents d'Alsace-Lorraine ; mais la France, selon la déclaration du général Doyen à la Commission d'armistice, se refusait à devenir un « déversoir de personnes jugées indésirables sur le territoire du Reich² ». C'était la plainte permanente de la France, confrontée au fardeau des réfugiés, depuis le milieu des années 30 ; elle se fit encore plus insistante après la défaite quand les autorités françaises accusèrent les « indésirables » du déclin de la France.

Le programme antijuif de Vichy n'était pas nouveau ; il n'était pas non plus limité à une petite minorité d'extrême droite. Il s'alimentait à l'obsession, exprimée tout au long de la décennie, de la menace étrangère. Même les modérés avaient appris, pendant les années 30, à penser aux réfugiés étrangers – et parmi eux, d'abord aux Juifs – comme à une menace pour l'emploi, pour la pureté de la culture française et pour la paix. De nombreux fonctionnaires avaient à leur actif des années d'expériences désagréables dans leurs relations avec des étrangers intraitables et mécontents. La politique de la France à l'égard des étrangers avait été incohérente : beaucoup avait été acceptés, mais de moins en moins avaient réussi à obtenir une autorisation de travail ou à mener une vie normale. Ces malheureux « clandestins » attisaient ensuite l'animosité. Une tradition vivace d'antisémitisme distinguait parmi eux les Juifs, et la sensibilité antijuive imprégnait même les attitudes politiques modérées.

La perception d'un raz de marée de réfugiés juifs posa des problèmes particuliers pour l'ancienne communauté juive assimilée de France, ceux qui préféraient s'appeler « israélites ». Leur réaction fut double. D'un côté les organisations caritatives juives apportèrent leur aide. D'un autre côté, leur cauchemar semblait s'être réalisé : ce que l'on percevait comme un flot incontrôlable de Juifs d'Europe orientale marqués d'exotisme avait compromis la situation de tous. Le personnage principal des « israélites » de France en 1940, Jacques Helbronner, avait ses entrées chez les personnalités les plus importantes de Vichy, y compris le chef de l'État lui-même. Directeur du cabinet militaire du ministre de la Guerre Painlevé, Helbronner avait, disait-on, appuyé la nomination de Pétain au commandement

1. Rapport du Dr Kundt, 1^{er} novembre 1940, AA : Inland II A/B 80-41 Sdh III.

2. DFCAA, I, p. 84-85 et 361-365.

3. Pour les protestations antérieures de la France, voir ambassadeur de France à Berlin, n° 156, 15 mars 1938. AA : Pol. 36 Frankreich.

1. Le général Doyen au général Stülpnagel, 10 février 1941, DFCAA, IV, p. 98.

2. Ibid., 10 février 1941, DFCAA, IV, p. 98.

en chef de l'armée française en 1917. Après une carrière distinguée au Conseil d'État (interrompue par le statut des Juifs), il était devenu en mars 1941 le président du Consistoire central israélite de France. Il avait été aussi le camarade de promotion à la faculté de droit du futur archevêque de Lyon, Pierre Gerlier. Helbronner sera l'intermédiaire principal entre les « israélites français » et les autorités de Vichy. Une lettre au maréchal Pétain par Helbronner en 1940 montre bien les tendances contradictoires de ce milieu. Reconnaisant que la France avait un « problème » d'immigrés, Helbronner proposa que la France limite la fonction publique aux personnes ayant au moins trois grands-parents de nationalité française¹. Le souhait de Helbronner que les exclusions de Vichy soient fondées sur des critères nationaux plutôt que raciaux n'a pas été exaucé. Et ses amitiés à Vichy ne lui sauvèrent pas la vie puisque, avec sa femme, il fut lui aussi arrêté et déporté « à l'est » le 20 novembre 1943.

Lorsque le régime changea, en juillet 1940, le terrain avait été bien préparé. Même l'idée d'un statut des Juifs avait été lancée, et le *numerus clausus* avait gagné à sa cause bien des libéraux. Le nouveau régime offrait des occasions dont on avait été privé jusque-là. Il rendait admissible l'expression de préjugés aiguisés par la défaite. Une poignée d'antisémites résolus se ruait en avant pour régler de vieux comptes. Les responsables gouvernementaux partageaient leurs idées, étaient indifférents, ou gardaient le silence pour des motifs déformés par l'ambition personnelle ou par leur conception du service de l'État. Dans l'intervalle, comme nous allons le voir, de larges secteurs de l'opinion et une bonne part de l'administration emboîtèrent le pas, couverts par des habitudes d'antipathie profondément enracinées, par l'obsession de griefs et de malheurs personnels, ou par routine administrative.

1. Denis PESCHANSKI, « Les statuts des Juifs », *op. cit.*, p. 19. Pour la méfiance des Juifs anciennement établis à Nîmes envers les réfugiés, Robert ZARETSKY, *Nîmes at War : Religion, Politics and Public Opinion in the Gard, 1938-1944*, University Park (Pennsylvanie), 1995, p. 85.